

**RAPPORT ANNUEL 2006**  
**COTTIN FRÈRES**  
*Grands Vins de Bourgogne*



Château Labouré-Roi, Meursault, Côte d'Or.

## Un exercice 2005/2006 de qualité

### Croissance soutenue sur l'ensemble des marchés

Le Groupe Cottin Frères a réalisé pour son exercice 2005/2006 un Chiffre d'Affaires de 49 756 K€ en hausse de 8,8 % (norme IFRS) par rapport à l'exercice précédent, dépassant de 2 points la croissance du marché.

Le Royaume-Uni et la France, principaux marchés du groupe, enregistrent une progression à 2 chiffres.

Les appellations Premium (villages, premiers crus, grands crus) progressent de 12 % ce qui porte leur part à plus de 70 % du Chiffre d'Affaires.

### Intégration réussie de la Maison Nicolas Potel

La marque Nicolas Potel poursuit son développement dans le segment haut de gamme et progresse très fortement sur les marchés à fort potentiel comme les USA.

La réalisation des synergies au sein du Groupe Cottin Frères a permis l'extension de la marque et l'optimisation des réseaux commerciaux.



Olivier MARTIN  
Président du Directoire

### DIRECTOIRE

Olivier MARTIN  
Jacky DARCY

## 2005/2006 - A Quality Exercise

A retained growth in all markets

*The Group Cottin Frères achieved for their Financial Year 2005/2006 an increased turnover of 8.8% (norm IFRS) in comparasion with the previous exercise, exceeding the market growth by 2 points. Great Britain and France, the two main markets of the Group, registered a progression of 2 figures. The Premium appellations, such as the Villages, 1er Crus, and Grand Crus, increased by 12% which brings them to more than 70% of the Turnover.*

The successful integration of The Wine House Nicolas Potel

*The brand Nicolas Potel pursues its development in the Prestige Range sector and continues to progress with vigour in the market places where there is real potential, such as the United States of America. The realisation of the synergies within the Group Cottin Frères has allowed for the expansion of the brand and the exploitation of the commercial network.*

## Marge brute et résultats en hausse

La marge brute s'est améliorée de 16,5 % avec une orientation du mix produit vers des appellations à plus forte valeur ajoutée. Elle gagne 2 points et s'élève à 27,5 % du Chiffre d'Affaires.

Le Résultat Opérationnel de 2 874 K€ progresse de 59 % et le résultat financier profite de la poursuite du désendettement du groupe.

Le Résultat Net est de 1,6 M€ et en hausse de 80 %.

## Nouvelles méthodes de management de la Qualité – Sécurité - Environnement

Le Groupe Cottin Frères s'est engagé dans une démarche de management de la qualité intégrant l'hygiène, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'éthique.

Elle a permis au groupe d'obtenir en 2006 les plus hauts niveaux de certification IFS (International Food Standard) et BRC (British Retail Consortium).

The gross margin and increased results

*The gross margin has improved by 16.5% with a tendency towards the appellations with an increased value. It gained 2 points and increased to 27.5% of the Turnover. The exploitation result has increased by 59% and the Financial Result has gained from the continued negotiations of the reduction of the debt of the Group. The Net Result is 1.6M€, an increase of 80%.*

The new Quality, Security, and environment controls methods

*The Group Cottin Frères has undertaken to enhance and improve their Quality management, taking into account hygiene, food security, the environment and ethics. This quality management has enabled the Group to obtain in 2006, the highest level of Food Standards certifications – IFS (International Food Standard) and BRC (British Retail Consortium).*



### COMITE DE DIRECTION

de gauche à droite :

Thomas LECLERE : Directeur Exploitation

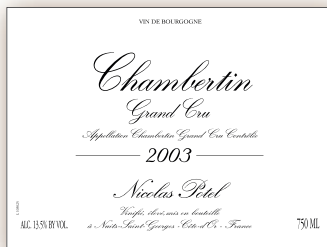
Thibault GARIN : Directeur Export

Jacky DARCY : Secrétaire Général

Jacques PARENTY : Directeur Export

## Objectifs

- Consolider nos positions sur les marchés principaux,
- Poursuivre notre développement sur les nouveaux marchés potentiels comme la Russie et la Chine,
- Développer de nouveaux produits dans le segment premium,
- Renforcer l'internationalisation du groupe et de ses marques Labouré-Roi et Nicolas Potel,
- Continuer notre programme de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité,
- Etre acteur dans le marché du vin, notre niveau d'endettement nous permettant d'envisager les perspectives de croissance externe.



## Objectives

- *To consolidate our position in the main markets,*
- *To follow up our development by way of piercing the new potential markets, such as Russia and China,*
- *Develop some new products for the premium sector,*
- *Reinforce on an international basis the notoriety of the brands Labouré-Roi and Nicolas Potel,*
- *Continue with the program of cutting costs and improving productivity,*
- *Our level of debt now, will allow us to forsee an external expansion, making us a leader in the wine market.*



Louis COTTIN  
Président du  
Conseil de Surveillance

CONSEIL  
DE SURVEILLANCE

Président  
Louis COTTIN

Vice-Président  
Armand COTTIN

Membres  
Nathalie AYACHE  
Ingrid FESNEAU  
Nick OPPENHEIM

Censeurs  
Jacques CALVET  
René COLLET

## Message du Conseil de Surveillance

Conformément au Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a examiné les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 ainsi que le rapport de gestion arrêtés par le Directoire sur l'activité de la société et du groupe au cours du même exercice. Il a également pris connaissance des comptes consolidés.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion que sur les comptes.

Le Conseil de Surveillance analyse très favorablement les résultats de chiffre d'affaires et de marge ainsi que les orientations prises en termes de qualité.

L'activité du 1er trimestre de l'exercice 2006/2007 confirme l'évolution positive des marges. Les projets de développement mis en place se présentent comme des relais de croissance pour l'entreprise.

Il est proposé à l'Assemblée de mettre en distribution un dividende de 0.56 € par action contre 0.35 € au titre de l'exercice précédent. Cette proposition d'un dividende élevé est justifiée par les bons ratios financiers du Groupe.

Par ailleurs, l'action s'est valorisée de 50 % au cours de l'année 2006.

Le Président rend hommage au travail effectué par le Directoire et tous les membres du personnel.

## Message of the Supervisory Board

*In accordance with the Commercial Code of Practice, the Supervisory Board, examined the accounts for the year ending 30th September 2006, along with the Management Report completed by the Directorship on the activities of the Company and the Group for the same period. The consolidated accounts have also been taken in to consideration.*

*We have no observation to draw up neither on the Management Report or on the Accounts.*

*The Supervisory Board analyses very favourably the Turnover results and the margin, along with the steps taken in terms of quality.*

*The activity of the first quarter of the year 2006/2007, confirms the positive evolution of the margin. The development projects which have been put in place represent fresh growth for the Company*

*It is proposed to the Assembly to give a dividend of € 0.56 per share against € 0.35 of the previous trading exercise. This increased dividend proposition is justified by the good financial ratios of the Group.*

*On the other hand, the share price increased 50% during the course of 2006.*

*The President acknowledges the work carried out by the Directorship as well as all the members of the personnel.*

# **Assemblée générale ordinaire**

## **16 mars 2007**

|   |    |
|---|----|
| <b>Rapport de gestion du directoire</b> ..... | 10 |
|---|----|

### **Comptes consolidés**

|   |    |
|---|----|
| Rapport du Président du conseil de Surveillance .....                 | 15 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Contrôle Interne .....    | 19 |
| Bilan consolidé .....   | 20 |
| Compte de résultat consolidé .....                                    | 22 |
| Tableau des flux de trésorerie .....                                  | 23 |
| Annexe aux états financiers consolidés .....                          | 24 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ..... | 40 |

### **Comptes de la société mère**

|  |    |
|--|----|
| Bilan .....  | 41 |
| Compte de résultat .....                               | 42 |
| Annexe .....   | 43 |
| Résultats financiers des cinq derniers exercices ..... | 47 |
| Tableau des filiales et participations .....           | 48 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes .....     | 49 |
| Rapport général des Commissaires aux comptes .....     | 50 |
| Projet de résolutions .....                            | 51 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes .....     | 57 |

## RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

À l'occasion de cette assemblée, nous devons vous exposer la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

### Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme ordinaire

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Notre chiffre d'affaires consolidé enregistre une hausse sensible de 8,8 %.

L'évolution des ventes est variable selon les pays :

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| - Japon :               | + 1,8 %  |
| - Royaume-Uni :         | + 15,0 % |
| - Etats-Unis :          | + 0,7 %  |
| - Europe continentale : | - 17,0 % |
| - France :              | + 13,0 % |

Le Chiffre d'affaires a augmenté sur l'ensemble des marchés principaux à l'export et la France a renoué avec la croissance.

Les marques stratégiques LABOURÉ-ROI et NICOLAS POTEL ont poursuivi leur développement notamment en Asie et aux Etats-Unis.

Les chiffres clés du compte de résultat sont en progression sensible par rapport à ceux de l'exercice précédent.

|                               | 2005/2006 | 2004/2005 | Evolution |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires            | 49,76     | 45,72     | + 8,8 %   |
| Résultat opérationnel         | 2,87      | 1,81      | + 58,0 %  |
| Résultat courant avant impôts | 2,48      | 1,32      | + 87,0 %  |
| Résultat net (part du groupe) | 1,61      | 0,89      | + 80,8 %  |

L'endettement net du groupe s'élève à 12.306 K€ contre 15.729 K€.

La politique de désendettement a donc été poursuivie de façon efficace. En effet, le ratio dit « gearing » est en amélioration sensible puisqu'il passe de 0,68 à 0,55.

### I. COMPTES SOCIAUX ET REPARTITION DU RESULTAT

Nous rappelons que la Société COTTIN FRERES exerce principalement une activité de holding animatrice du groupe. Son résultat est principalement composé de redevances de gestion et de remontée des dividendes des filiales.

Le résultat social de la société SA COTTIN FRERES s'élève à un bénéfice de 1.389.373 euros. Nous proposons à l'assemblée générale le versement d'un dividende net de 0,56 euros par action (contre 0,35 euros au titre de l'exercice précédent). De ce fait, l'affectation du résultat serait la suivante :

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice     | 1.389.373 €        |
| Report à nouveau antérieur | 5.327.922 €        |
| <b>Résultat à affecter</b> | <b>6.717.295 €</b> |

Affectation

|  |                    |
|--|--------------------|
| Dividende net de 0,56 € par action servi aux 2 247 420 actions composant le capital social | 1.258.555 €        |
| Le solde au report à nouveau   | 5.458.740 €        |
| <b>Total égal au résultat à affecter</b>   | <b>6.717.295 €</b> |

Au cas où, lors de la mise en paiement des dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à un abattement calculé sur la totalité de son montant. Certains dividendes (non éligibles) sont exclus de l'abattement.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

|  | 2002/2003 | 2003/2004 | 2004/2005 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dividende unitaire                       | 0,30      | 0,20      | 0,35      |
| Nombre d'actions                         | 2 247 420 | 2 247 420 | 2 247 420 |
| Dividende global                         | 674 226   | 449 484   | 786 597   |
| Dividende global éligible à l'abattement | N/A       | 449 484   | 786 597   |
| Dividende global non éligible            | N/A       | /         | /         |

## II. EVOLUTION DU CAPITAL

A ce jour, le capital social reste divisé en 2 247 420 actions de 3 euros de nominal. Aucune option de souscription n'a été à ce jour consentie.

## III. ACTIVITE DES FILIALES ET COMPTES CONSOLIDES

L'activité des filiales est résumée dans le tableau des filiales et participations.

Notre principale filiale opérationnelle est la société LABOURÉ-ROI. Celle-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 46.013 K€ et un résultat net de 1.831 K€.

## IV. PRISE DE PARTICIPATIONS

Nous n'avons réalisé aucune prise de participation au cours de l'exercice

## V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'entre pas dans la vocation de la société de faire de la recherche fondamentale. Néanmoins, la direction du groupe travaille continuellement à l'amélioration de la qualité des produits.

## VI. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe COTTIN FRERES a la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

### 1. INFORMATIONS SOCIALES

Le Groupe considère que le capital humain est une de ses ressources les plus précieuses et à ce titre, implique ses collaborateurs dans la réalisation et le dépassement de ses objectifs.

#### *Répartition et évolution des effectifs*

Le Groupe emploie 93 personnes au 30 septembre 2006, dont la plus grande majorité est basée sur notre site de Nuits-Saint-Georges.

Aucune mesure de réduction d'effectif n'a été prise depuis les derniers exercices jusqu'à ce jour et il n'en est pas prévu dans l'avenir.

#### *Organisation du temps de travail*

Un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail est effectif dans le Groupe en accord avec les lois et les conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires est en accord avec les lois et conventions collectives. Le taux moyen d'absentéisme a été pour l'exercice clos le 30 septembre 2006 de 3,08 % (contre 2,43 % lors de l'exercice précédent) incluant entre autres, les congés maternité et les congés maladies.

#### *Rémunérations*

L'ensemble des salariés du Groupe a droit à une part variable de rémunération ainsi qu'à une augmentation annuelle, dont le montant ou le pourcentage est fonction du niveau de performance individuel et du niveau hiérarchique. A ce titre, le Groupe veille à respecter l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En outre, les salariés des sociétés COTTIN FRERES, LABOURÉ-ROI, SC CHATEAU LABOURÉ-ROI, SAS NICOLAS POTEL bénéficient d'un accord de participation Groupe.

### **Conditions d'hygiène et de sécurité**

Il entre dans l'activité même du Groupe de porter une attention particulière aux bonnes conditions d'hygiène, garante de la qualité de nos produits.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont en accord avec les consignes de sécurité au travail en France.

### **Formation**

Le plan de formation annuel au sein du Groupe a notamment porté au cours de l'exercice sur les points suivants :

- Comptabilité
- Qualité Sécurité Environnement
- Permis Cariste
- Sauveteurs Secouristes du Travail

## **2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

L'activité de négociant en vins n'a, par sa nature, d'impact sur les écosystèmes qu'en matière de rejets d'eaux polluées, principalement consécutifs aux nettoyages de bouteilles et de cuves. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe veille cependant à rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières. Le Groupe a ainsi consommé 11 621 m<sup>3</sup> d'eau et 1 939 102 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 (contre respectivement 12 143 m<sup>3</sup> d'eau et 1 469 346 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005).

Il est à noter que la taxe versée à l'Agence de l'eau au titre de ses déchets pollués s'est élevée cette année à 12 586 euros (contre 9 054 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005).

De même, notre filiale LABOURÉ-ROI est soumise à la taxe Eco emballages versée à la Société ADELPHÉ (coût 2006 : 29 085 euros contre 32 743 euros au titre de l'exercice précédent).

Tous les autres déchets industriels du Groupe sont traités avant d'être remis au système public de traitement des déchets.

Enfin, toutes les installations du Groupe COTTIN Frères sont en parfaite conformité avec les réglementations nationales et locales.

## **VII. ACTIONNARIAT**

Les actionnaires détenant une fraction significative du capital de clôture sont les suivants :

- plus de 20 % du capital : SC ARMAND COTTIN
- plus de 20 % du capital : SC LOUIS COTTIN
- plus de 10 % du capital : Monsieur Louis COTTIN
- plus de 5 % du capital : Société YALE UNIVERSITY ENDOWMENT

## **VIII. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS**

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la société de ses propres actions afin d'en réguler le cours. Au cours de l'exercice, la société a acheté 12 636 de ses propres actions et en a vendu 19 158.

Au 30 septembre 2006, la société détenait 72 168 de ses propres actions pour une valeur nette de 652 052 euros.

## **IX. MANDATS**

Pour l'exercice 2005/2006, la composition des organes de direction et de contrôle de la société est la suivante :

### **a) DIRECTOIRE :**

Président : Monsieur Olivier MARTIN  
Membres : Monsieur Jacky DARCY

### **b) CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

Président : Monsieur Louis COTTIN  
Vice-président : Monsieur Armand COTTIN  
Membres : Mesdames Nathalie AYACHE et Ingrid FESNEAU, Monsieur Nicolas OPPENHEIM

### **c) CENSEURS : Messieurs Jacques CALVET et René COLLET**

Vous aurez à vous prononcer sur le remplacement d'un Co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant et nous vous proposons les nominations de :

- en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire :  
CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS représentée par Monsieur Pierre CLEON dont le siège social est à DIJON (21000),  
7 Rue Marguerite Yourcenar
- en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant :  
Monsieur Philippe BROICHOT domicilié à DIJON (21000), 7 Rue Marguerite Yourcenar

## X. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important de nature à compromettre l'entreprise ou à en favoriser exceptionnellement le développement n'est à signaler.

## XI. PERSPECTIVES

L'évolution de l'activité sera certainement contrastée selon les pays.

En effet, les premiers mois de l'exercice marquent un recul du chiffre d'affaires sur la France et le U.K alors que le Japon et les USA enregistrent une forte progression avec la mise en place de nouvelles gammes.

### **Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme extraordinaire**

## XII. DELEGATION DONNEE AU DIRECTOIRE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PAR INCORPORATION DE RESERVES, DE BENEFICES OU DE PRIMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous proposons de déléguer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société ; et de décider que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Directoire ou par son Président et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporé au capital social de la société.

Nous vous proposons de donner au Directoire, conformément à la loi, tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Président dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Le Directoire ou son Président pourra, notamment, déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital social de la société ; fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seront attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société sera élevée.

## XIII. MISE EN PLACE DE DÉLÉGATIONS À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES ET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS, DANS DES LIMITES FIXÉES PAR L'ASSEMBLÉE

Dans le cadre du nouveau dispositif issu de la loi du 30 décembre 2004 de finances 2005 relatif à l'attribution d'actions gratuites et l'autorisation accordée par votre assemblée de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions, votre Directoire souhaite pouvoir disposer des mécanismes offerts en matière d'actionnariat des salariés.

En conséquence, le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner les délégations suivantes :

### a. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer des actions gratuites

Nous vous proposons d'autoriser, pendant une période de trente huit (38) mois, votre Directoire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Nous vous proposons de décider que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) du capital.

Vous pourrez autoriser le Directoire, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée, à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L.225-208 et L.225-209 du code de commerce, et/ou à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, votre assemblée autorise le Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, prend acte et décide, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Vous pourrez fixer à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Directoire, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, et fixer à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

Vous pourrez donner tous pouvoirs au Directoire, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet notamment, de déterminer l'identité des bénéficiaires, de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns, de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées, d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire.

#### **b. Délégation à conférer au Directoire en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Dans le cadre juridique des dispositions légales et réglementaires régissant les plans d'option donnant droit à la souscription d'actions (article L.225-177 et suivants du Code de commerce, article 174-8 et suivants du décret n° 67-236 du 23 mars 1967), nous vous proposons :

◆ d'autoriser, pour une période de trente huit mois (38), le Directoire, conformément et dans les conditions de l'article L.225-177 du Code de commerce, à accorder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou dirigeants, des options (ci-après les Options) donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;

◆ de décider que le nombre total des Options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à racheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social, cette limite étant appréciée au jour où les Options sont consenties, compte tenu des dites actions nouvelles issues des Options et compte non tenu des autres options de souscription d'actions antérieurement consenties, qui n'ont pas été annulées et qui ne sont pas encore levées ;

◆ de décider de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes issues de l'exercice des Options comme suit :

- le prix de souscription des actions nouvelles par les bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

- le prix d'achat des actions existantes par les bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur, ni à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour, ni à 80 %

du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et/ou L.225-209 du Code de commerce.

Nous vous proposons de prendre acte de ce que le prix de souscription et le prix d'achat des actions par les bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourront être modifiés pendant la durée de l'Option, sauf si la société venait à réaliser une des opérations financières visées par la Loi et si cela se produisait à autoriser le Directoire à faire application des dispositions du 3° de l'article L.228-99 du Code de commerce concernant la protection des titulaires d'Options ; de décider qu'aucune Option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ; de prendre acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des Options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises en cas de levée des Options ; de décider que les Options ne pourront être exercées avant un délai de quatre ans à compter de la date de leur attribution par le Directoire ; de déléguer tous pouvoirs au Directoire à l'effet, sans que cette liste ne soit limitative de décider de consentir des Options en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns, de fixer le prix de souscription et/ou d'achat des actions issues de leurs options consenties, de fixer les conditions et modalités des Options et ce, au fur et à mesure des décisions d'attribution, dans les conditions légales et réglementaires, de fixer les délais d'options, de choisir au sein du Groupe les Bénéficiaires des Options.

#### **c. Limitation globale du nombre total des actions qui pourront être attribuées en vertu des autorisations objets des neuvième et dixième résolutions**

Le Directoire propose comme conséquence de l'adoption des neuvième et dixième résolutions de fixer à 5 % du capital social, le nombre total des actions qui pourront être attribuées ou émises en vertu des autorisations objets des neuvième et dixième résolutions ci-avant, cette limite de 5 % étant appréciée au jour où les Options sont consenties et au jour où les droits d'attribution des actions gratuites sont consentis, compte tenu des dites actions nouvelles issues des Options et des actions gratuites attribuées mais compte non tenu des autres options de souscription d'actions éventuellement antérieurement consenties, qui n'ont pas été annulées et qui ne sont pas encore levées.

#### **XIV. DÉLÉGATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE RÉALISER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ**

Compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus aux résolutions précédentes, et conformément aux dispositions de la loi sur l'Épargne Salariale nous vous soumettons une résolution tendant à

autoriser votre directoire à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-5 et suivants du Code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Directoire.

Le Directoire établira, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, au moment où il fera usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

Ce projet de résolution vous est présenté en conformité avec les dispositions légales. Votre directoire vous invite toutefois à rejeter ledit projet de résolution.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable, hormis celle relative à la délégation à donner au Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société.

## **LE DIRECTOIRE**

# **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

(ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

## **CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

### ***Composition du Conseil***

Je vous rappelle que votre Conseil de Surveillance est composé de quatre membres et de deux censeurs, chargés de juger et d'analyser les décisions prises par le Conseil. La liste des membres du Conseil, incluant notamment les fonctions exercées dans d'autres sociétés, est mentionnée dans le rapport du Directoire.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

### ***Fréquence des réunions***

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois.

Le calendrier des réunions du Conseil a été le suivant au cours de l'exercice écoulé :

- 10 octobre 2005 :
  - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 24 juin 2005 ;
  - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés de l'exercice en cours ;
  - questions diverses.
  
- 12 janvier 2006 :
  - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 10 octobre 2005 ;
  - communication par le Directoire des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2005 ;
  - communication par le Directoire des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2005 ;
  - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire.
  - Démission de Mr Armand Cottin de ses fonctions de Président du Directoire et de membre du Directoire
  - Nomination de Mr Olivier Martin en qualité de Président du Directoire
  
- 27 mars 2006 :
  - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 12 janvier 2006 ;
  - communication du compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 17 mars 2006 ;
  - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés du premier semestre de l'exercice en cours ;
  - questions diverses.
  
- 23 juin 2006 :
  - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 27 mars 2006 ;
  - communication par le Directoire des comptes consolidés semestriels ;
  - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes consolidés semestriels ;
  - examen des chiffres estimés au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2006 ;
  - répartition des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance et aux Censeurs.
  - Nomination de Mr Jacky Darcy en qualité de membre du Directoire
  - Démission de Mr Claude Paturel de son mandat de membre du Directoire

#### ***Convocations des membres du Conseil***

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil de Surveillance sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil de surveillance qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

#### ***Jetons de présence***

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de Surveillance au prorata du temps de présence de ses membres.

#### ***Information des membres du Conseil de Surveillance***

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRERES.

#### ***Tenue des réunions***

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS-SAINT-GEORGES.

#### ***Censeurs***

Les deux censeurs nommés par l'Assemblée générale ont pour rôle de juger et d'analyser les décisions prises par les dirigeants. Ils participent aux délibérations du Conseil de Surveillance, avec voix consultative. Ils peuvent également être chargés par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de missions spécifiques.

### ***Autorisations de conventions par le Conseil et information du Conseil par le Directoire***

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique n'a été autorisée par le Conseil.

### ***Procès-verbaux des réunions***

Le procès-verbal des réunions du conseil de surveillance est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

## **PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

### ***Définition du contrôle interne***

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- efficacité des opérations,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

### ***Processus de contrôle interne***

Les principaux acteurs du contrôle interne sont essentiellement :

- ***le Directoire***

Il définit les orientations du Groupe. Chacun de ses membres dispose de responsabilités organisées par grande fonction : la production, les achats, la logistique, la finance, les ventes et le marketing, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du dispositif de contrôle interne.

- ***les Responsables fonctionnels et opérationnels***

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directoire et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

### ***Les procédures***

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de NUIITS-SAINT-GEORGES des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

### ***Opérations de trésorerie***

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

### ***Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

### ***Processus de clôture et de consolidation statutaire***

COTTIN FRERES élabore des données consolidées sur une fréquence trimestrielle. Le degré de précision des consolidations trimestrielles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielles et annuelles.

### ***Processus de planification et de contrôle budgétaire***

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

### **CONCLUSION**

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SA Cottin Frères, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2006**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SA Cottin Frères et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de

contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC  
Yves PERRIGOT

Didier GAUTHIER

## BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2006

(En milliers d'euros)

### ACTIF

|   | Note      | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---|-----------|----------------|----------------|
| Goodwill .....                                | Note 2.1  | 1 196          | 1 196          |
| Autres immobilisations incorporelles .....    | Note 3.2  | 14             | 32             |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> .....    |           | <b>1 210</b>   | <b>1 228</b>   |
| Terrains .....                                |           | 465            | 465            |
| Actifs biologiques .....                      |           | 5 011          | 4 996          |
| Constructions.....                            |           | 2 272          | 2 503          |
| Autres immobilisations corporelles .....      |           | 4 135          | 4 377          |
| <b>Immobilisations corporelles</b> .....      | Notes 3.3 | <b>11 883</b>  | <b>12 341</b>  |
| Participations mises en équivalence.....      |           | -              | 68             |
| Autres actifs financiers.....                 |           | 341            | 368            |
| <b>Actifs financiers</b> .....                | Note 3.4  | <b>341</b>     | <b>436</b>     |
| <b>Impôts différés actifs</b> .....           |           | -              | -              |
| <b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>                |           | <b>13 434</b>  | <b>14 005</b>  |
| Stocks .....                                  | Note 3.5  | 28 424         | 30 313         |
| Créances clients.....                         | Note 3.6  | 9 059          | 9 651          |
| Autres créances d'exploitation.....           | Note 3.6  | 846            | 1 085          |
| Actifs d'impôt exigible .....                 |           | 56             |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ..... |           | 820            | 576            |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT</b>                    |           | <b>33 205</b>  | <b>41 625</b>  |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                            |           | <b>52 639</b>  | <b>55 630</b>  |

## BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2006

(En milliers d'euros)

### PASSIF

|  | Notes     | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Capital social                             | Note 3.7  | 6 742          | 6 742          |
| Résultats non distribués.....              |           | 17 283         | 17 090         |
| Résultat de l'exercice .....               |           | 1 607          | 890            |
| <b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>     |           | <b>25 632</b>  | <b>24 722</b>  |
| Intérêts minoritaires                      |           | -              | -              |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>              |           | <b>25 632</b>  | <b>24 722</b>  |
| Dettes financières à long terme .....      | Note 3.9  | 1 621          | 2 292          |
| Provisions .....                           | Note 3.8  | 265            | 319            |
| Impôts différés passifs .....              |           | 2 272          | 2 238          |
| <b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>            |           | <b>4 158</b>   | <b>4 849</b>   |
| Dettes financières à court terme .....     | Note 3.9  | 11 505         | 14 013         |
| Provisions .....                           |           | 3              | 3              |
| Dettes d'exploitations .....               | Note 3.10 | 11 230         | 10 888         |
| Passifs d'impôts exigibles .....           |           | -              | 923            |
| Autres dettes courantes .....              |           | 111            | 232            |
| <b>TOTAL PASSIF COURANT</b>                |           | <b>22 849</b>  | <b>26 059</b>  |
| <b>TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT</b> |           | <b>27 007</b>  | <b>30 908</b>  |
| <b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>    |           | <b>52 639</b>  | <b>55 630</b>  |

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)

|  | Note      | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires                                     | Note 3.15 | 49 756         | 45 725         |
| Achats de vins et matières sèches .....                |           | - 33 742       | - 29 353       |
| Variations des stocks de vins et matières sèches ..... |           | - 2 331        | - 4 629        |
| <b>Marge brute</b> .....                               |           | <b>13 683</b>  | <b>11 743</b>  |
| Autres achats et charges externes .....                |           | - 4 651        | - 4 501        |
| Impôts et Taxes .....                                  |           | - 788          | - 507          |
| Charges de personnel .....                             | Note 3.13 | - 4 600        | - 4 206        |
| Variations des provisions sur créances .....           |           | - 135          | - 61           |
| Dotations aux amortissements .....                     |           | - 1 146        | - 1 197        |
| <b>Résultat opérationnel courant</b> .....             |           | <b>2 363</b>   | <b>1 271</b>   |
| Autres produits et charges opérationnels .....         | Note 3.11 | 511            | 541            |
| <b>Résultat opérationnel</b> .....                     |           | <b>2 874</b>   | <b>1 812</b>   |
| Produits financiers .....                              |           | 8              | 16             |
| Charges financières .....                              |           | - 405          | - 505          |
| <b>Résultat financier</b> .....                        | Note 3.12 | <b>- 397</b>   | <b>- 489</b>   |
| Résultat des sociétés mises en équivalence .....       |           | -              | -              |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b> .....                      |           | <b>2 477</b>   | <b>1 323</b>   |
| Impôt sur les bénéfices .....                          | Note 3.14 | - 870          | - 433          |
| <b>RÉSULTAT</b> .....                                  |           | <b>1 607</b>   | <b>890</b>     |
| <b>Attribuable à :</b>                                 |           |                |                |
| Part du Groupe .....                                   |           | 1 607          | 890            |
| Part des intérêts minoritaires .....                   |           |                |                |
| <b>Résultat par action (en euros) :</b>                |           |                |                |
| de base (résultat net) .....                           |           | 0,71           | 0,40           |
| dilué (résultat net) .....                             |           | 0,71           | 0,40           |

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)

|   | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---|----------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités professionnelles</b>       |                |                |
| Résultat net - part du groupe avant impôt                           | 2 477          | 1 323          |
| <b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</b>       |                |                |
| Dotations aux amortissements d'actifs immobilisés                   | 1 146          | 1 150          |
| Variation des provisions  | (54)           | 15             |
| Résultat des cessions d'actifs immobilisés                          | (10)           | (26)           |
| Variation des impôts différés                                       | 34             | (569)          |
| Paieement des impôts sur le résultat                                | (1 877)        | (22)           |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                                | <b>1 716</b>   | <b>1 871</b>   |
| (Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours                    | 1 889          | 4 168          |
| (Augmentation)/Diminution des créances clients et comptes rattachés | 592            | (652)          |
| Augmentation/(Diminution) des dettes d'exploitation                 | 343            | (1 042)        |
| Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation                | 145            | 1 780          |
| <b>Variation du besoin en fond de roulement</b>                     | <b>2 969</b>   | <b>4 254</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>       |                |                |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles          | (690)          | (771)          |
| Acquisition d'autres titres de participation                        | 0              | (6)            |
| Cession d'immobilisations   | 126            | 40             |
| <b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>  | <b>(564)</b>   | <b>(737)</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>         |                |                |
| Augmentation (diminution) des dettes financières                    | (1 734)        | (1 426)        |
| Encaissement sur cession d'actions propres                          | 61             | (1)            |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées           | (759)          | (434)          |
| <b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>    | <b>(2 432)</b> | <b>(1 861)</b> |

|  |                 |                 |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Variation de trésorerie</b>         | <b>1 689</b>    | <b>3 527</b>    |
| Trésorerie à l'ouverture de la période | (12 028)        | (15 555)        |
| Trésorerie à la clôture de la période  | (10 339)        | (12 028)        |
| <b>Variation de la trésorerie</b>      | <b>1 689</b>    | <b>3 527</b>    |
| Disponibilités                         | 820             | 576             |
| Concours bancaires courants            | (11 159)        | (12 604)        |
| <b>Trésorerie à la clôture</b>         | <b>(10 339)</b> | <b>(12 028)</b> |

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

|                                | Attribuable aux actionnaires de la société |                          |                        | Intérêts minoritaires | TOTAL         |
|--------------------------------|--|--------------------------|------------------------|-----------------------|---------------|
|                                | Capital                                    | Résultats non distribués | Résultat de l'exercice |                       |               |
| <b>Situation au 01/10/2004</b> | <b>6 742</b>                               | <b>19 449</b>            | <b>- 1924</b>          |                       | <b>24 267</b> |
| Affectation du résultat 2004   |  | - 2 359                  | 1 924                  |                       | - 435         |
| Résultat au 30/09/05           |  |                          | 890                    |                       | 890           |
| <b>Situation au 30/09/2005</b> | <b>6 742</b>                               | <b>17 090</b>            | <b>890</b>             |                       | <b>24 722</b> |
| Affectation du résultat 2005   |  | 132                      | - 890                  |                       | - 758         |
| Actions auto-détenues          |  | 61                       |                        |                       | 61            |
| Résultat au 30/09/06           |  |                          | 1 607                  |                       | 1 607         |
| <b>Situation au 30/09/2006</b> | <b>6 742</b>                               | <b>17 283</b>            | <b>1 607</b>           |                       | <b>25 632</b> |

## ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 13 décembre 2006, le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes arrêtés par le Directoire et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Cottin Frères est une société anonyme immatriculée en France.

### NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1 GÉNÉRALITÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2006 sont établis conformément aux " International Financial Reporting Standards " (IFRS) adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 septembre 2006 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 septembre 2006, sans application anticipée ni interprétation d'aucune norme.

En tant que premier adoptant des IFRS au 1er octobre 2004, le Groupe a appliqué les règles spécifiques relatives à une première adoption, telles que prévues par IFRS 1. Les options retenues dans le cadre de cette transition sont décrites dans la note 4 " Transition aux normes IFRS ".

##### 1.1.1 BASES DE PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

##### 1.1.2 ESTIMATIONS RÉALISÉES

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comp-

tables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Elles concernent principalement l'estimation des flux futurs de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation et les durées d'amortissement des actifs immobilisés. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont eu lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision est élevée, une information est donnée en annexe.

### 1.2 PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés suivantes, que la société COTTIN Frères contrôle directement ou indirectement, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles la société COTTIN Frères a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les bénéfices de ses activités :

| Raison sociale             | Nationalité | Siège social     | Pourcentage de détention | N° SIREN    |
|----------------------------|-------------|------------------|--------------------------|-------------|
| SAS LABOURÉ-ROI            | Française   | Meursault        | 100 %                    | 035 680 123 |
| ML PARISOT SAS             | Française   | Nuits-St-Georges | 100 %                    | 515 420 073 |
| SCEA CHATEAU LABOURÉ-ROI   | Française   | Meursault        | 100 %                    | 387 507 155 |
| SCI du DOMAINE RENE MANUEL | Française   | Meursault        | 100 %                    | 314 210 980 |
| SICA GUILDE DES DOMAINES   | Française   | Nuits-St-Georges | 49,60 %                  | 405 388 653 |
| SAS NICOLAS POTEL          | Française   | Nuits-St-Georges | 100 %                    | 408 068 054 |

- La société SICA GUILDE DES DOMAINES est consolidée selon la méthode d'intégration globale, dès lors que l'activité et le financement de cette société sont assurés par le Groupe.
- La SARL POTEL AVIRON, dans laquelle COTTIN FRÈRES détient 40 % des droits de vote depuis le 19 janvier 2004, est consolidée par mise en équivalence jusqu'au 11 mai 2006, date à laquelle ces titres ont été cédés.

### 1.2.2 ELIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

### 1.2.3 DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2006.

### 1.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucune filiale étrangère n'est comprise dans le périmètre de consolidation.

## 1.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 1.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### *Goodwill*

Le Goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition, des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et de leurs passifs identifiés aux dates d'acquisition. Le goodwill n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an au niveau global du groupe, dès lors que son activité est concentrée sur le négoce de vins, qui correspond à l'heure actuelle au seul ensemble homogène d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité au goodwill. Les dépréciations relatives au goodwill ne sont pas réversibles.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif bénéficieront au Groupe. Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe COTTIN FRERES sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées lors de l'acquisition de titres de société consolidée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels sont amorties sur leur durée d'utilisation.

### 1.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf s'il est probable que les avantages économiques futurs associés seront augmentés.

Les durées et modes d'amortissements sont fonctions de la façon dont les avantages économiques futurs seront consommés. Par conséquent, les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

|                                      | Durée       |
|--------------------------------------|-------------|
| Constructions                        | 20 à 40 ans |
| Installations et agencements         | 8 ans       |
| Matériels et équipements industriels | 5 à 15 ans  |
| Matériels de transport               | 3 à 5 ans   |
| Mobiliers et matériels de bureau     | 3 à 10 ans  |

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

#### *Cas des actifs biologiques :*

Dans le cadre de l'intégration de ses activités, le Groupe est propriétaire d'un Domaine agricole à Meursault, dont l'exclusivité de la production est vendue sous l'une des marques de négoce du Groupe. Les vignes de ce Domaine sont évaluées, conformément à la norme IAS 41 – actifs biologiques, à leur juste valeur, c'est-à-dire à la valeur de marché, établie à dire d'experts et revue lors de chaque clôture.

### **1.3.3 STOCKS ET EN COURS**

Les marchandises sont évaluées à leur coût de revient, intégrant leur coût d'acquisition (selon la méthode de prix moyen pondéré par article) augmenté des frais de mise en bouteilles et du coût de la main d'œuvre.

A compter de l'exercice clos le 30 septembre 2006, les engagements d'achats de vins confirmés non entrés non facturés ne sont plus comptabilisés, contrairement à une pratique antérieure. Cette catégorie de stocks représentait une somme de 939 KE au 30 septembre 2005, et un montant équivalent de dettes envers les producteurs.

Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production.

### **1.3.4 CRÉANCES**

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, s'il existe un indice de perte de valeur, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du cours de change à la clôture.

### **1.3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PROVISIONS POUR IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée, ainsi les impôts différés sont calculés sur la base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

### **1.3.6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques et des billets à ordre.

### **1.3.7 PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

### **1.3.8 PROVISIONS POUR RETRAITE**

Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et d'évolution des salaires. La variation des engagements de retraite entre 2 périodes est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

### **1.3.9 RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action après dilution est identique, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par le groupe à ce jour.

### **1.3.10 REVENU**

Le revenu est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits, c'est-à-dire lors de l'expédition).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des

remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport facturés aux clients sont compris dans le revenu. Les coûts de transport supportés par le groupe sont inclus dans les charges externes.

### 1.3.11 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des goodwills) ;
- des pertes, profits, variation de provisions concernant des évènements très exceptionnels et matériels.
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices ;
- du résultat net des participations mises en équivalence.

### 1.3.12 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

## NOTE 2 : INFORMATIONS SECTORIELLES

La seule activité exercée par le groupe Cottin Frères est le négoce de vins, de Bourgogne pour la large majorité, par le biais de son portefeuille de marques dont les principales sont LABOURÉ-ROI et NICOLAS POTEL.

## NOTE 3 : COMPLEMENTS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 GOODWILL

| <i>en milliers d'euros</i>      | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Valeur début de période</b>  | <b>1 196</b>   | <b>1 196</b>   |
| Goodwill                        |                |                |
| Acquisitions                    |                |                |
| Diminutions                     |                |                |
| <b>Valeur de fin de période</b> | <b>1 196</b>   | <b>1 196</b>   |

### 3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| <i>en milliers d'euros</i>           | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Valeur brute début de période</b> | <b>287</b>     | <b>275</b>     |
| Acquisitions                         | 8              | 37             |
| Cessions                             | 0              | 25             |
| <b>Valeur brute fin de période</b>   | <b>295</b>     | <b>287</b>     |
| Amortissements cumulés               | (281)          | (255)          |
| <b>Valeur nette fin de période</b>   | <b>14</b>      | <b>32</b>      |

### 3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2006 :

| <i>En milliers d'euros</i>                    | Valeur en début de période | Acquisitions   | Diminutions ou cessions | Valeur en fin d'exercice |
|---|----------------------------|----------------|-------------------------|--------------------------|
| Terrains et agencements                       | 465                        |                |                         | 465                      |
| Actifs biologiques                            | 5.041                      | 24             |                         | 5.065                    |
| Constructions                                 | 4.950                      |                |                         | 4.950                    |
| Matériel, outillage et autres immobilisations | 12.726                     | 658            | (474)                   | 12.910                   |
| <b>Valeur brute</b>                           | <b>23.182</b>              | <b>682</b>     | <b>(474)</b>            | <b>23.390</b>            |
| Actifs biologiques                            | (45)                       | (9)            |                         | (54)                     |
| Constructions                                 | (2.447)                    | (231)          |                         | (2.678)                  |
| Matériel, outillage et autres immobilisations | (8.349)                    | (880)          | 454                     | (8.775)                  |
| <b>Amortissements</b>                         | <b>(10.841)</b>            | <b>(1.120)</b> | <b>454</b>              | <b>(11.507)</b>          |
| <b>Valeur nette</b>                           | <b>12.341</b>              | <b>(438)</b>   | <b>(20)</b>             | <b>11.883</b>            |

**Au 30 septembre 2005 :**

| <i>En milliers d'euros</i>                    | Valeur en début de période | Acquisitions   | Diminutions ou cessions | Valeur en fin d'exercice |
|---|----------------------------|----------------|-------------------------|--------------------------|
| Terrains                                      | 465                        |                |                         | 465                      |
| Actifs biologiques                            | 5.039                      | 2              |                         | 5.041                    |
| Constructions                                 | 4.950                      |                |                         | 4.950                    |
| Matériel, outillage et autres immobilisations | 12.989                     | 731            | (994)                   | 12.726                   |
| <b>Valeur brute</b>                           | <b>23.443</b>              | <b>733</b>     | <b>(994)</b>            | <b>23.182</b>            |
| Actifs biologiques                            | (38)                       | (7)            |                         | (45)                     |
| Constructions                                 | (2.201)                    | (246)          |                         | (2.447)                  |
| Matériel, outillage et autres immobilisations | (8.452)                    | (878)          | 981                     | (8.349)                  |
| <b>Amortissements</b>                         | <b>(10.691)</b>            | <b>(1.131)</b> | <b>981</b>              | <b>(10.841)</b>          |
| <b>Valeur nette</b>                           | <b>12.752</b>              | <b>(398)</b>   | <b>(13)</b>             | <b>12.341</b>            |

**3.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**

| <i>en milliers d'euros</i>          | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Participations mises en équivalence | 0              | 68             |
| Titres de sociétés non consolidées  | 457            | 457            |
| Prêts, dépôts et cautionnements     | 13             | 44             |
| Provisions pour dépréciation        | (129)          | (133)          |
| <b>Montant net</b>                  | <b>341</b>     | <b>436</b>     |

**3.5 STOCKS ET EN-COURS**

| <i>en milliers d'euros</i>          | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Marchandises                        | 26.002         | 28 567         |
| Produits sec et autres consommables | 2.919          | 2 830          |
| Dépréciation                        | (497)          | (1 084)        |
| <b>Montant net</b>                  | <b>28.424</b>  | <b>30 313</b>  |

Les reprises de dépréciation sont classées dans la marge brute dès lors qu'elles concernent une perte effective de marge brute, puis dans les autres produits et charges opérationnels pour le surplus (cf. note 3.11).

**3.6 CREANCES D'EXPLOITATION**

| <i>en milliers d'euros</i>                             | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|--|----------------|----------------|
| Valeur brute   | 9.313          | 9 940          |
| Dépréciation   | (254)          | (289)          |
| <b>Valeur nette des créances clients</b>               | <b>9.059</b>   | <b>9 651</b>   |
| Valeur brute   | 902            | 1 085          |
| Dépréciation   | -              | -              |
| <b>Valeur nette des autres créances d'exploitation</b> | <b>902</b>     | <b>1 085</b>   |

Les autres créances d'exploitation sont principalement constituées des avances et acomptes versés sur récolte.

**3.7 CAPITAL EMIS ET RESERVES**

Le capital social est composé de 2 247 420 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

**3.8 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES**

| <i>en milliers d'euros</i>               | Valeur au début de l'exercice | Dotations | Utilisations et reprises | Mouvements de change | Valeur à la fin de l'exercice |
|--|-------------------------------|-----------|--------------------------|----------------------|-------------------------------|
| Provisions pour engagements de retraites | 319                           | 6         | -60                      |                      | 265                           |

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont de 3.50% pour le taux d'actualisation brut d'inflation et de 2 % pour l'augmentation moyenne des salaires. L'âge de départ à la retraite est de 60 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 42%.

### 3.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| <i>en milliers d'euros</i>  | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---|----------------|----------------|
| Echéances   |                |                |
| De un à deux ans  | 742            | 819            |
| De deux à trois ans   | 328            | 633            |
| De trois à quatre ans   | 206            | 278            |
| Au-delà   | 345            | 562            |
| <b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme</b> | <b>1.621</b>   | <b>2 292</b>   |
| Emprunts et dettes à moins d'un an  | 4.488          | 3 913          |
| Financements à court terme  | 7.017          | 10 100         |
| <b>Dettes financières court terme</b>   | <b>11.505</b>  | <b>14 013</b>  |
| <b>Total des emprunts et dettes financières</b>                                     | <b>13.126</b>  | <b>16 305</b>  |
| <i>en milliers d'euros</i>  | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
| A taux fixe   | 704            | 918            |
| A taux variable   | 917            | 1 374          |
| <b>Total</b>  | <b>1.621</b>   | <b>2 292</b>   |

### 3.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

| <i>en milliers d'euros</i>                   | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                          | 8.537          | 7 797          |
| Autres dettes (mandataires)                  | 319            | 389            |
| Dettes sociales                              | 1.261          | 1 074          |
| Dettes fiscales                              | 344            | 1 507          |
| Autres crédateurs                            | 880            | 353            |
| Valeur des fournisseurs et autres crédateurs | 11.341         | 11 120         |

### 3.11 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

| <i>en milliers d'euros</i>                          | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---|----------------|----------------|
| Variation de dépréciation exceptionnelle des stocks | 442            | 473            |
| Résultat de cession d'actifs                        | 10             | 26             |
| Divers  | 59             | 42             |
| <b>Total</b>  | <b>511</b>     | <b>541</b>     |

Les reprises de dépréciations de stocks figurent parmi les autres charges et produits opérationnels dès lors qu'elles ne correspondent pas à une perte de marge effective.

### 3.12 RESULTAT FINANCIER

| <i>en milliers d'euros</i>                  | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat de change                          | (12)           | 16             |
| Autres produits financiers                  | 8              |                |
| Autres charges financières                  |                | (51)           |
| Intérêts des emprunts et dettes financières | (393)          | (454)          |
| <b>Total</b>                                | <b>(397)</b>   | <b>(489)</b>   |

### 3.13 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

#### Frais de personnel

| <i>en milliers d'euros</i>                                | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---|----------------|----------------|
| Charges salariales  | 3.329          | 2.873          |
| Charges sociales  | 1.175          | 1 135          |
| Participation des salariés                                | 150            | 186            |
| Provision pour engagements de retraite                    | -54            | 12             |
| <b>Total frais de personnel des activités poursuivies</b> | <b>4.600</b>   | <b>4.206</b>   |

#### Effectifs

|                    | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|--------------------|----------------|----------------|
| Cadres             | 16             | 18             |
| Agents de maîtrise | 12             | 10             |
| Employés           | 21             | 23             |
| Ouvriers           | 44             | 46             |
| <b>Total</b>       | <b>93</b>      | <b>97</b>      |

### 3.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICIAIRES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

#### 3.14.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

| <i>en milliers d'euros</i>      | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts courants                 | (836)          | (968)          |
| Impôts différés                 | (34)           | 535            |
| <b>Impôts sur les résultats</b> | <b>(870)</b>   | <b>(433)</b>   |

#### 3.14.2 TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

Le rapprochement entre le taux effectif d'impôt sur le résultat et le taux théorique peut s'analyser comme suit au 30 septembre 2006 :

|                                   | %      | KE  |
|-----------------------------------|--------|-----|
| Taux d'impôt théorique            | 34,43% | 853 |
| Effet des charges non déductibles | 0,37%  | 9   |
| Autres                            | 0,32%  | 8   |
| Taux d'impôt effectif             | 35,13% | 870 |

#### 3.14.3 ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

| <i>en milliers d'euros</i>  | Septembre 2006 |             | Septembre 2005 |              |
|---|----------------|-------------|----------------|--------------|
|   | Actif          | Passif      | Actif          | Passif       |
| Amortissements dérogatoires   |                | 41          |                |              |
| Provisions pour hausse de prix  |                | 471         |                | 507          |
| Décalages temporaires   | 68             |             | 80             |              |
| Provision pour engagement de retraite   | 97             |             | 110            |              |
| Déficits reportables  | 112            |             | 198            |              |
| Marges en stock   | 0              |             | 29             |              |
| Autres  |                | 9           |                | 43           |
| Ecart entre valeurs comptables et valeurs fiscales d'actifs immobilisés (Constructions et vignes) |                | 2028        |                | 2 105        |
| <b>Total</b>  | <b>277</b>     | <b>2549</b> | <b>417</b>     | <b>2 655</b> |
| <b>Position nette</b>   |                | <b>2272</b> |                | <b>2 238</b> |

### 3.15 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| <i>en milliers d'euros</i> | Septembre 2006 | Septembre 2005 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| France                     | 14.591         | 11.627         |
| Etranger et DOM TOM        | 15.074         | 15.074         |
| CEE                        | 20.091         | 19.024         |
| <b>Total</b>               | <b>49.756</b>  | <b>45.725</b>  |

#### 3.16 REMUNERATIONS

| <i>en milliers d'euros</i>  | Septembre 2006 (*) | Septembre 2005 |
|---|--------------------|----------------|
| Montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance | 37                 | 19             |
| Rémunération allouée au président du conseil de surveillance      | 46                 | 47             |
| Rémunération allouée au dirigeant du groupe                       | 270                | 341            |
| <b>Total</b>  | <b>353</b>         | <b>407</b>     |

(\*) : En janvier 2006, Monsieur Armand COTTIN a démissionné du Directoire et a été nommé au Conseil de Surveillance.

#### NOTE 4 : TRANSITION AUX NORMES IFRS

##### IMPACT DE LA TRANSITION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 1ER OCTOBRE 2004, 31 MARS 2005 ET 30 SEPTEMBRE 2005

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats Membres doivent préparer, à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2005, leurs états financiers consolidés selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 30 septembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005/2006 présentés avec un comparatif 2004/2005 établi selon le même référentiel.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005/2006 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, la Société a préparé des informations financières 2004/2005 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, date à laquelle les impacts définitifs de la transition sont enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés au 30 septembre 2006 ;
- la situation financière au 30 septembre 2005 et la performance de l'exercice 2005/2006.

#### **4.1 PRINCIPES RETENUS POUR LA PRÉPARATION DES PREMIERS ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE EN IFRS**

La date de transition aux IFRS pour la société est le 1er octobre 2004. Les informations financières 2004/2005 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004/2005 les normes et interprétations IFRS.

La base de préparation de ces informations financières 2004/2005 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 30 septembre 2006 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que la Société retient pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2006 en application de la norme IFRS 1 relative à la première adoption du référentiel IFRS.

#### **4.2 OPTIONS DE PREMIERE APPLICATION**

La norme IFRS 1 concernant la première adoption des normes d'information financière internationales, prévoit qu'un premier adoptant puisse bénéficier d'exceptions au principe d'application rétroactive des normes.

En revanche, le Groupe n'a pas retenu les options suivantes :

- Comptabilisation en capitaux propres au 1/10/2004 des écarts actuariels non comptabilisés au 30/09/04, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.
- Retraitement de groupement d'entreprises antérieures au 01/10/04.

Les autres options possibles ne sont pas applicables au Groupe.

#### **4.3 IMPACT DE LA TRANSITION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Une réconciliation des capitaux propres part du Groupe et du résultat net part du Groupe tels que publiés en normes françaises au 30 septembre 2005 et des capitaux propres part du Groupe et du résultat net

part du Groupe ajustés des effets de l'application des normes internationales (IFRS) à compter du 1er octobre 2004 est présentée au paragraphe 4.4.

Des réconciliations des états consolidés publiés en normes françaises et des états consolidés en normes IFRS sont présentées pour :

- Le bilan au 1er octobre 2004 (Cf. notes 4.4.1 et 4.4.2)
- Le bilan au 30 septembre 2005 (Cf. notes 4.4.3 et 4.4.4)
- Le compte de résultat au 30 septembre 2005 (Cf. note 4.4.5)
- La variation des capitaux propres du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2005 (Cf. note 4.4.6)
- Le tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2005 (Cf. note 4.4.7)

#### ***Réévaluation des vignes :***

S'agissant d'actifs biologiques, les vignes sont valorisées à la juste valeur, en application de la norme IAS 41.

#### ***Correction de la durée d'amortissement de certaines immobilisations***

Selon la norme IAS 16, les immobilisations corporelles doivent en conséquence être amorties sur leur durée d'utilisation de leurs composants. A ce titre, le groupe COTTIN FRERES a procédé à une revue comptable de son parc et a corrigé les durées d'amortissement de certains de ses actifs, notamment les matériels industriels (cuvier, chaînes d'embouteillage). Ce changement de durée d'amortissement a été réalisé de manière rétrospective.

#### ***Engagements de retraite***

La provision pour engagements de retraite était déjà comptabilisée en normes françaises. Néanmoins, lors de la transition aux IFRS, le calcul effectué par un actuair e a conduit à une réévaluation de l'engagement.

#### ***Goodwill***

En normes françaises, les goodwills sur sociétés acquises sont amortis sur la durée d'utilité estimée. Pour les besoins de la transition aux normes IFRS, le groupe a décidé d'appliquer les normes IAS 36 révisée et IFRS 3 à compter du 1er octobre 2004 : les goodwills reconnus précédemment ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

### ***Actions propres***

Conformément à la norme IAS 32, les titres d'autocontrôle doivent être portés en déduction des capitaux propres ainsi que les résultats de cession de ces actifs ou les dépréciations.

### ***Revenu***

Conformément à IAS 18, les escomptes de règlement sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires alors qu'ils étaient enregistrés en résultat financier en normes françaises. Par ailleurs, les remises accordées aux clients (participations publicitaires, ...) ont été reclassées des charges externes en réduction du chiffre d'affaires.

Les autres impacts liés à la conversion aux IFRS ne sont que des reclassements trouvant leur origine dans le changement de format des états financiers, et notamment :

#### ***➤ au bilan***

- Nécessité de faire apparaître les créances et dettes d'impôt exigible, les créances et dettes courantes et non courantes

#### ***➤ au compte de résultat***

- Suppression de la notion de résultat exceptionnel
- Choix du groupe de recourir à un format faisant apparaître au sein du résultat opérationnel courant :
- Les variations de dépréciations des créances clients
- Les dotations aux amortissements

#### 4.4 TABLEAUX DE PASSAGE

##### 4.4.1 RECONCILIATION DU BILAN D'OUVERTURE CONSOLIDE AU 1ER OCTOBRE 2004 - ACTIF

|                                      | Septembre 2004<br>French GAAP | Reclassement | IAS 41       | IAS 16       | IAS 19 | IAS 32       | IAS 20 | Septembre 2004<br>IFRS |
|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------|--------------|--------|------------------------|
| Goodwill                             | 1 194                         | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 1 194                  |
| Autres immos incorporelles           | 16                            | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 16                     |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | <b>1 210</b>                  | -            | -            | -            | -      | -            | -      | <b>1 210</b>           |
| Terrains                             | 465                           | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 465                    |
| Actifs biologiques                   | 3 186                         | -            | 1 815        | -            | -      | -            | -      | 5 001                  |
| Constructions                        | 2 749                         | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 2 749                  |
| Autres immobilisations corporelles   | 2 902                         | -            | -            | 1 635        | -      | -            | -      | 4 537                  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | <b>9 302</b>                  | -            | <b>1 815</b> | <b>1 635</b> | -      | -            | -      | <b>12 752</b>          |
| Participations mises en équivalence  | 68                            | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 68                     |
| Autres actifs financiers             | 362                           | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 362                    |
| <b>Actifs financiers</b>             | <b>430</b>                    | -            | -            | -            | -      | -            | -      | <b>430</b>             |
| Impôts différés Actifs               |                               |              |              |              |        |              |        |                        |
| <b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>       | <b>10 942</b>                 | -            | <b>1 815</b> | <b>1 635</b> | -      | -            | -      | <b>14 392</b>          |
| Stocks                               | 34 481                        | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 34 481                 |
| Clients                              | 8 999                         | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 8 999                  |
| Autres créances                      | 1 368                         | - 481        | -            | -            | -      | -            | -      | 887                    |
| Actifs d'impôt exigible              | -                             | 481          | -            | -            | -      | -            | -      | 481                    |
| Investissements à court terme        | 602                           | -            | -            | -            | -      | - 602        | -      | -                      |
| Disponibilités                       | 687                           | -            | -            | -            | -      | -            | -      | 687                    |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT</b>           | <b>46 137</b>                 | -            | -            | -            | -      | <b>- 602</b> | -      | <b>45 535</b>          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                   | <b>57 079</b>                 | -            | <b>1 815</b> | <b>1 635</b> | -      | <b>- 602</b> | -      | <b>59 927</b>          |

#### 4.4.2 RECONCILIATION DU BILAN D'OUVERTURE CONSOLIDÉ AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2004 - PASSIF

|  | Septembre 2004<br>French GAAP | Reclassement   | IAS 41       | IAS 16       | IAS 19     | IAS 32      | IAS 20    | Septembre 2004<br>IFRS |
|--|-------------------------------|----------------|--------------|--------------|------------|-------------|-----------|------------------------|
| Capital                                      | 6 742                         |                |              |              |            |             |           | 6 742                  |
| Réserves                                     | 17 882                        | -1 924         | 1 192        | 1 074        | -92        | -602        | -5        | 17 525                 |
| Résultat                                     | -1 924                        | 1 924          |              |              |            |             |           | -                      |
| <b>Capitaux propres part du Groupe</b>       | <b>22 700</b>                 | <b>-</b>       | <b>1 192</b> | <b>1 074</b> | <b>-92</b> | <b>-602</b> | <b>-5</b> | <b>24 267</b>          |
| <b>Intérêts des minoritaires</b>             |                               |                |              |              |            |             |           | -                      |
|  |                               |                |              |              |            |             |           | -                      |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>            | <b>22 700</b>                 | <b>-</b>       | <b>1 192</b> | <b>1 074</b> | <b>-92</b> | <b>-602</b> | <b>-5</b> | <b>24 267</b>          |
| Provisions                                   | 167                           |                |              |              | 140        |             |           | 307                    |
| Passif d'impôt différé                       | 1 673                         |                | 623          | 561          | -48        |             | -3        | 2 806                  |
| Emprunts et dettes financières à long terme  | 21 369                        | -18 500        |              |              |            |             |           | 2 869                  |
| <b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>              | <b>45 909</b>                 | <b>-18 500</b> | <b>1 815</b> | <b>1 635</b> | <b>-</b>   | <b>-602</b> | <b>-8</b> | <b>30 249</b>          |
| Provisions                                   |                               |                |              |              |            |             |           | -                      |
| Emprunts et dettes financières à court terme |                               | 18 500         |              |              |            |             |           | 18 500                 |
| Dettes d'exploitation                        | 8 839                         | 1 998          |              |              |            |             |           | 10 837                 |
| Passif d'impôt exigible                      |                               |                |              |              |            |             |           | -                      |
| Autres dettes                                | 2 331                         | -1 998         |              |              |            |             | 8         | 341                    |
| <b>TOTAL PASSIF COURANT</b>                  | <b>11 170</b>                 | <b>18 500</b>  | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>   | <b>-</b>    | <b>8</b>  | <b>29 678</b>          |
| <b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>      | <b>57 079</b>                 | <b>-</b>       | <b>1 815</b> | <b>1 635</b> | <b>-</b>   | <b>-602</b> | <b>-</b>  | <b>59 927</b>          |

#### 4.4.3 RECONCILIATION DU BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2005 – ACTIF

|                                      | Septembre 2005<br>French GAAP | Reclassement | IAS 18 | IAS 41       | IAS 16       | IAS 19 | IAS 20 | IAS 32       | Amort. GW | Septembre 2005<br>IFRS |
|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|--------|--------------|--------------|--------|--------|--------------|-----------|------------------------|
| Goodwill                             | 1 102                         | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | 94        | 1 196                  |
| Autres immos incorporelles           | 32                            | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 32                     |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | <b>1 134</b>                  | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | <b>94</b> | <b>1 228</b>           |
| Terrains                             | 465                           | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 465                    |
| Actifs biologiques                   | 3 181                         | -            | -      | 1 815        | -            | -      | -      | -            | -         | 4 996                  |
| Constructions                        | 2 503                         | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 2 503                  |
| Autres immobilisations corporelles   | 2 840                         | -            | -      | -            | 1 537        | -      | -      | -            | -         | 4 377                  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | <b>8 989</b>                  | -            | -      | <b>1 815</b> | <b>1 537</b> | -      | -      | -            | -         | <b>12 341</b>          |
| Participations mises en équivalence  | 68                            | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 68                     |
| Autres actifs financiers             | 368                           | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 368                    |
| <b>Actifs financiers</b>             | <b>436</b>                    | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | <b>436</b>             |
| <b>Impôts différés Actifs</b>        | <b>-</b>                      | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | <b>-</b>               |
| <b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>       | <b>10 559</b>                 | -            | -      | <b>1 815</b> | <b>1 537</b> | -      | -      | -            | <b>94</b> | <b>14 005</b>          |
| Stocks                               | 30 313                        | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 30 313                 |
| Clients                              | 9 651                         | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 9 651                  |
| Autres créances                      | 1 085                         | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 1 085                  |
| Actifs d'impôt exigible              | -                             | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | -                      |
| Investissements à court terme        | 633                           | -            | -      | -            | -            | -      | -      | - 633        | -         | -                      |
| Disponibilités                       | 576                           | -            | -      | -            | -            | -      | -      | -            | -         | 576                    |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT</b>           | <b>42 258</b>                 | -            | -      | -            | -            | -      | -      | <b>- 633</b> | -         | <b>41 625</b>          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                   | <b>52 817</b>                 | -            | -      | <b>1 815</b> | <b>1 537</b> | -      | -      | <b>- 633</b> | <b>94</b> | <b>55 630</b>          |

#### 4.4.4 RECONCILIATION DU BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2005 – PASSIF

|  | Septembre 2005<br>French GAAP | Reclassement   | IAS 18   | IAS 41       | IAS 16       | IAS 19     | IAS 20    | IAS 32      | Amort. GW | Septembre 2005<br>IFRS |
|--|-------------------------------|----------------|----------|--------------|--------------|------------|-----------|-------------|-----------|------------------------|
| Capital                                      | 6 742                         | -              | -        | -            | -            | -          | -         | -           | -         | 6 742                  |
| Réserves                                     | 15 524                        | -              | -        | 1 192        | 1 074        | -92        | -5        | -603        | -         | 17 090                 |
| Résultat                                     | 890                           | -              | -        | -            | -64          | -          | -         | -30         | 94        | 890                    |
| <b>Capitaux propres part du Groupe</b>       | <b>23 156</b>                 | <b>-</b>       | <b>-</b> | <b>1 192</b> | <b>1 010</b> | <b>-92</b> | <b>-5</b> | <b>-633</b> | <b>94</b> | <b>24 722</b>          |
| <b>Intérêts des minoritaires</b>             | <b>-</b>                      | <b>-</b>       | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>   | <b>-</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>  | <b>-</b>               |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>            | <b>23 156</b>                 | <b>-</b>       | <b>-</b> | <b>1 192</b> | <b>1 010</b> | <b>-92</b> | <b>-5</b> | <b>-633</b> | <b>94</b> | <b>24 722</b>          |
| Provisions                                   | 182                           | -3             |          |              |              | 140        |           |             |           | 319                    |
| Passif d'impôt différé                       | 1 138                         |                |          | 623          | 528          | -48        | -3        |             |           | 2 238                  |
| Emprunts et dettes financières à long terme  | 16 305                        | -14 013        |          |              |              |            |           |             |           | 2 292                  |
| <b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>              | <b>40 781</b>                 | <b>-14 017</b> | <b>-</b> | <b>1 815</b> | <b>1 537</b> | <b>-</b>   | <b>-8</b> | <b>-633</b> | <b>94</b> | <b>29 569</b>          |
| Provisions                                   | -                             | 3              | -        | -            | -            | -          | -         | -           | -         | 3                      |
| Emprunts et dettes financières à court terme | -                             | 14 013         | -        | -            | -            | -          | -         | -           | -         | 14 013                 |
| Dettes d'exploitation                        | 7 797                         | 3 090          | -        | -            | -            | 1          | -         | -           | -         | 10 888                 |
| Passif d'impôt exigible                      | -                             | 923            | -        | -            | -            | -          | -         | -           | -         | 923                    |
| Autres dettes                                | 4 239                         | -4 013         | -        | -            | -            | -          | 8         | -           | -         | 232                    |
| <b>TOTAL PASSIF COURANT</b>                  | <b>12 036</b>                 | <b>14 017</b>  | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>1</b>   | <b>8</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>  | <b>25 482</b>          |
| <b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>      | <b>52 817</b>                 | <b>-</b>       | <b>-</b> | <b>1 815</b> | <b>1 537</b> | <b>1</b>   | <b>-</b>  | <b>-633</b> | <b>94</b> | <b>55 630</b>          |

#### 4.4.5 RECONCILIATION DU COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2005

|   | Septembre 2005<br>French GAAP | Reclassement | IAS 18        | IAS 16     | IAS 32     | AMORT. GW | Septembre 2005<br>IFRS |
|---|-------------------------------|--------------|---------------|------------|------------|-----------|------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                       | <b>47 503</b>                 |              | <b>-1 778</b> |            |            |           | <b>45 725</b>          |
| Achats de vins et matières sèches               | -29 353                       |              |               |            |            |           | -29 353                |
| Variation des stocks de vins et matières sèches | -4 629                        |              |               |            |            |           | -4 629                 |
| <b>Marge brute</b>                              | <b>13 521</b>                 | -            | <b>-1 778</b> | -          | -          | -         | <b>11 743</b>          |
| Autres achats et charges externes               | -6 195                        |              | 1 694         |            |            |           | -4 501                 |
| <b>Valeur ajoutée</b>                           | <b>7 326</b>                  | -            | <b>-84</b>    | -          | -          | -         | <b>7 242</b>           |
| I&T   | -507                          |              |               |            |            |           | -507                   |
| Charges de personnel                            | -4 194                        | -12          |               |            |            |           | -4 206                 |
| Variation des provisions                        | -305                          | 244          |               |            |            |           | -61                    |
| Dotations aux amortissements                    | -1 099                        |              |               | -98        |            |           | -1 197                 |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>            | <b>1 221</b>                  | <b>232</b>   | <b>-84</b>    | <b>-98</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>  | <b>1 271</b>           |
| Autres produits et charges opérationnels        | 181                           | 296          |               |            | -30        | 94        | 541                    |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>                    | <b>1 402</b>                  | <b>528</b>   | <b>-84</b>    | <b>-98</b> | <b>-30</b> | <b>94</b> | <b>1 812</b>           |
| Produits financiers                             | 16                            |              |               |            |            |           | 16                     |
| Charges financières                             | -589                          |              | 84            |            |            |           | -505                   |
| Résultat financier                              | -573                          | -            | 84            | -          | -          | -         | -489                   |
| Quote-part résultat sociétés MEQ                | -                             |              |               |            |            |           | -                      |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>             | <b>829</b>                    | <b>528</b>   | <b>-</b>      | <b>-98</b> | <b>-30</b> | <b>94</b> | <b>1 323</b>           |
| Résultat exceptionnel                           | 622                           | -622         |               |            |            |           | -                      |
| Impôt sur les bénéfices                         | -467                          |              |               | 34         |            |           | -433                   |
| <b>Résultat avant amort GW</b>                  | <b>984</b>                    | <b>-94</b>   | <b>-</b>      | <b>-64</b> | <b>-30</b> | <b>94</b> | <b>890</b>             |
| Dotation amort GW                               | -94                           | 94           |               |            |            |           | -                      |
| <b>Résultat des activités poursuivies</b>       | <b>890</b>                    | <b>-</b>     | <b>-</b>      | <b>-64</b> | <b>-30</b> | <b>94</b> | <b>890</b>             |
| <b>Résultat</b>                                 | <b>890</b>                    | <b>-</b>     | <b>-</b>      | <b>-64</b> | <b>-30</b> | <b>94</b> | <b>890</b>             |

#### 4.4.6 RECONCILIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2005

| <i>en milliers d'euros</i>   | Attribuable aux actionnaires de la société |                             |                           | Intérêts<br>minoritaires | TOTAL         |
|--|--|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------|
|  | Capital                                    | Résultats non<br>distribués | Résultat de<br>l'exercice |                          |               |
| <b>Situation au 1<sup>er</sup> octobre 2004 en normes françaises</b> | <b>6 742</b>                               | <b>17 882</b>               | <b>- 1 924</b>            | <b>-</b>                 | <b>22 700</b> |
| <b>Ajustements IFRS nets d'impôts</b>                                |  |                             |                           |                          |               |
| IAS 41 - Actifs biologiques - Réévaluation des vignes                | -  | 1 192                       | -                         | -                        | 1 192         |
| IAS 16 - Correction des durées d'amortissement                       | -  | 1 074                       | -                         | -                        | 1 074         |
| IAS 19 - Correction de la provision pour indemnités de retraite      | -  | - 92                        | -                         | -                        | - 92          |
| IAS 32 - Annulation des actions propres                              | -  | - 602                       | -                         | -                        | - 602         |
| IAS 20 - Retraitement des subventions                                | -  | - 5                         | -                         | -                        | 5             |
| <b>Situation au 1er octobre 2004 en normes IFRS</b>                  | <b>6 742</b>                               | <b>19 449</b>               | <b>- 1 924</b>            | <b>-</b>                 | <b>24 267</b> |
| Affectation du résultat 2004   | -  | - 2 359                     | 1 924                     | -                        | - 435         |
| Résultat au 30 septembre 2005  | -  | -                           | 890                       | -                        | 890           |
| <b>Situation au 30 septembre 2005</b>                                | <b>6 742</b>                               | <b>17 090</b>               | <b>890</b>                | <b>-</b>                 | <b>24 722</b> |
| Affectation du résultat 2005   | -  | 134                         | - 890                     | -                        | - 756         |
| Résultat au 31 mars 2006   | -  | -                           | 723                       | -                        | 723           |
| <b>Situation au 31 mars 2006</b>                                     | <b>6 742</b>                               | <b>17 224</b>               | <b>723</b>                | <b>-</b>                 | <b>24 689</b> |

#### 4.4.7 IMPACT DES RETRAITEMENTS IFRS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

| <i>en milliers d'euros</i>   | Septembre 2005 |               | Septembre 2005 |
|--|----------------|---------------|----------------|
|  | French GAAP    | Retraitements | IFRS           |
| <b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>                                  |                |               |                |
| <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>            |                |               |                |
| Résultat net - part du groupe avant impôt                              | 890            | 433           | 1 323          |
| Intérêts minoritaires  | -              | -             | -              |
| <b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</b>          |                |               |                |
| Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence        |                |               |                |
|  | -              | -             | -              |
| Dotations aux amortissements d'actifs immobilisés                      | 1 146          | 4             | 1 150          |
| Variation des provisions   | 15             | -             | 15             |
| Résultat des cessions d'actifs immobilisés                             | - 26           | -             | - 26           |
| Variation des impôts différés  | - 535          | - 34          | - 569          |
| Paiement des impôts sur le résultat                                    | -              | - 22          | - 22           |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                                   | <b>1 490</b>   | <b>381</b>    | <b>1 871</b>   |
| <br>   |                |               |                |
| (Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours                       | 4 168          | -             | 4 168          |
| (Augmentation)/Diminution des comptes clients et comptes rattachés     | - 652          | -             | - 652          |
| Augmentation/(Diminution) des comptes fournisseurs et compte-rattachés | - 1042         | -             | - 1 042        |
| Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation                   | 2 191          | - 411         | 1 780          |
| <b>Variation du besoin en fond de roulement</b>                        | <b>4 665</b>   | <b>- 411</b>  | <b>4 254</b>   |
| <hr/>  |                |               |                |
| <b>Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>        | <b>6 155</b>   | <b>- 30</b>   | <b>6 125</b>   |
| <br>   |                |               |                |
| <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>          |                |               |                |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles             | - 771          | -             | - 771          |
| Acquisition de titres de sociétés consolidées                          | -              | -             | -              |
| Acquisition d'autres titres de participation                           | - 6            | -             | - 6            |
| Trésorerie (Dettes) des sociétés acquises                              | -              | -             | -              |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles                 | 40             | -             | 40             |
| <hr/>  |                |               |                |
| <b>Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>      | <b>- 737</b>   | <b>-</b>      | <b>- 737</b>   |

#### *Flux de trésorerie liés aux activités de financement*

|   |         |    |         |
|---|---------|----|---------|
| Augmentation (diminution) des dettes financières          | - 1 426 | -  | - 1 426 |
| Actions propres   | - 31    | 30 | - 1     |
| Augmentation de capital                                   | -       | -  | -       |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère     | - 434   | -  | - 434   |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | -       | -  | -       |

|   |                |           |                |
|---|----------------|-----------|----------------|
| <b>Flux net de trésorerie liés aux activités de financement</b> | <b>- 1 891</b> | <b>30</b> | <b>- 1 861</b> |
|---|----------------|-----------|----------------|

|  |          |   |          |
|--|----------|---|----------|
| Trésorerie à l'ouverture de la période | - 15 555 | - | - 15 555 |
| Trésorerie à la clôture de la période  | - 12 028 | - | - 12 028 |

|                                   |              |          |              |
|-----------------------------------|--------------|----------|--------------|
| <b>Variation de la trésorerie</b> | <b>3 527</b> | <b>-</b> | <b>3 527</b> |
|-----------------------------------|--------------|----------|--------------|

#### NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

##### 5.1 RISQUES DE MARCHE FINANCIER

NEANT

##### 5.2 SURETES CONSENTIES

Le solde des emprunts auprès d'établissements de crédit est garanti par des hypothèques, des nantissements de fonds, de titres ou de matériel.

##### 5.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la SAS Nicolas Potel, le Groupe COTTIN Frères s'est engagé à verser, sous conditions, un complément de prix au cédant. Ce complément de prix sera selon le cas échéant exigible en décembre 2007 et calculé notamment en fonction de la rentabilité cumulée de la société acquise au titre des exercices clos les 30 septembre 2005, 2006 et 2007. Le montant maximal de ce complément de prix est fixé contractuellement à 270 KE. Au 30 septembre 2006, les seuils de déclenchement de ce complément de prix ne sont pas atteints.

##### 5.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter les comptes consolidés du groupe Cottin Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2006.

##### 5.6 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Néant

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SA Cottin Frères relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives au 30 septembre 2005 retraitées selon les mêmes règles.

## 1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Estimations comptables

Le groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans les notes 1.3.1 des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1.3.1 donne une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC  
Yves PERRIGOT

Didier GAUTHIER

## BILAN DE LA SOCIETE MERE

(en milliers)

### BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2006

|  | 30/09/06             | 30/09/05      |
|--|----------------------|---------------|
|  | Brut                 | Net           |
|  | Amort. et provisions | Net           |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                        |                      |               |
| Autres immobilisations incorporelles           |                      |               |
| Terrains                                       |                      |               |
| Constructions                                  |                      |               |
| Autres immobilisations corporelles             |                      |               |
| Participations et créances rattachées          | 9 649                | 9 708         |
| Autres immobilisations financières             | 843                  | 2             |
| <b>Total de l'actif immobilisé</b>             | <b>10 492</b>        | <b>9 710</b>  |
| <b>ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF</b> |                      |               |
| Stocks et en-cours                             |                      |               |
| Clients et comptes rattachés                   | 250                  | 200           |
| Avances sur commandes                          |                      |               |
| Autres créances                                | 11 388               | 13 060        |
| Valeurs mobilières de placement                |                      | 633           |
| Disponibilités                                 | 5                    | 25            |
| Charges constatées d'avance                    | 11                   | 5             |
| <b>Total de l'actif circulant</b>              | <b>11 654</b>        | <b>13 923</b> |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                        | <b>22 146</b>        | <b>23 633</b> |

### BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2006

|   | 30/09/06      | 30/09/05      |
|---|---------------|---------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                         |               |               |
| Capital social                                  | 6 742         | 6 742         |
| Primes d'émission et de fusion                  | 5 108         | 5 108         |
| Réserves diverses                               | 6 838         | 7 599         |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                   | <b>1 389</b>  | <b>(2)</b>    |
| Subventions d'investissements                   |               |               |
| Provisions réglementées                         |               |               |
| <b>Total des capitaux propres</b>               | <b>20 077</b> | <b>19 447</b> |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>       |               |               |
| Provisions pour risques                         | 90            | 90            |
| Provisions pour charges                         |               |               |
| <b>Total provisions pour risques et charges</b> | <b>90</b>     | <b>90</b>     |
| <b>DETTES ET REGULARISATION PASSIF</b>          |               |               |
| Avances conditionnées                           |               |               |
| Emprunts et dettes financières                  | 1 201         | 2 509         |
| Fournisseurs et comptes rattachés               | 88            | 117           |
| Avances reçues sur commandes                    |               |               |
| Dettes fiscales et sociales                     | 650           | 1 326         |
| Autres dettes                                   | 40            | 144           |
| <b>Total des dettes</b>                         | <b>1 979</b>  | <b>4 096</b>  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                          | <b>22 146</b> | <b>23 633</b> |

## COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE AU 30 SEPTEMBRE 2006

(en milliers)

|   | Montants au<br>30/09/06<br>12 mois | %              | Montants au<br>30/09/05<br>12 mois | %             |
|---|------------------------------------|----------------|------------------------------------|---------------|
| Prestations de services.....                    | 2 010                              | 100,00         | 1 794                              | 100,00        |
| <b>Produits d'exploitation .....</b>            | <b>2 010</b>                       | <b>100,00</b>  | <b>1 794</b>                       | <b>100,00</b> |
| Achats de matières et marchandises .....        |                                    |                |                                    |               |
| Variation stocks matières et marchandises ..... |                                    |                |                                    |               |
| <b>Marge brute.....</b>                         | <b>2 010</b>                       | <b>100,00%</b> | <b>1 794</b>                       | <b>100,00</b> |
| Autres achats et charges externes .....         | (495)                              |                | (491)                              |               |
| <b>Valeur ajoutée .....</b>                     | <b>1 515</b>                       | <b>75,37%</b>  | <b>1 303</b>                       | <b>72,63%</b> |
| Impôts, taxes et versements assimilés.....      | (20)                               |                | (12)                               |               |
| Charges de personnel .....                      | (1 319)                            |                | (826)                              |               |
| Charges sociales.....                           | (462)                              |                | (369)                              |               |
| <b>Excédent brut d'exploitation.....</b>        | <b>(286)</b>                       | <b>-14,23%</b> | <b>96</b>                          | <b>5,35%</b>  |
| Autres produits .....                           | 0                                  |                | 0                                  |               |
| Dotations aux comptes d'amortissements .....    |                                    |                |                                    |               |
| Dotations aux comptes de provisions .....       |                                    |                |                                    |               |
| Autres charges de gestion courante .....        | (83)                               |                | (66)                               |               |
| <b>Résultat d'exploitation .....</b>            | <b>(369)</b>                       | <b>-18,36%</b> | <b>30</b>                          | <b>1,67%</b>  |
| Produits financiers.....                        | 1 713                              |                | 234                                |               |
| Charges financières .....                       | (70)                               |                | (104)                              |               |
| <b>Résultat financier .....</b>                 | <b>1 643</b>                       | <b>81,74%</b>  | <b>130</b>                         | <b>7,25%</b>  |
| <b>Résultat courant avant impôt .....</b>       | <b>1 274</b>                       | <b>63,38%</b>  | <b>160</b>                         | <b>8,92%</b>  |
| Produits exceptionnels.....                     | 139                                |                | 107                                |               |
| Charges exceptionnelles.....                    | (59)                               |                | (175)                              |               |
| Participation des salariés .....                | (53)                               |                | (60)                               |               |
| Impôt sur les bénéfices .....                   | 88                                 |                | (34)                               |               |
| <b>RESULTAT NET COMPTABLE .....</b>             | <b>1 389</b>                       | <b>69,10%</b>  | <b>(2)</b>                         | <b>-0,11%</b> |

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société SA COTTIN FRERES de l'exercice clos au 30 septembre 2006.

### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 1.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément au Règlement CRC n° 99-03, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 1.2. MÉTHODES COMPTABLES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

**Immobilisations financières** : Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

**Créances et dettes** : Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sur des sociétés consolidées sont classées parmi les autres créances.

Les dettes envers ces sociétés sont classées parmi les emprunts et dettes financières.

**Valeurs mobilières de placement et actions propres** : Les titres cotés ont été évalués à leur prix d'acquisition. Ils sont valorisés au cours moyen du dernier mois de cotation de l'exercice dans le cas où ce cours est inférieur au prix d'acquisition.

Au cours de l'exercice, la société a acheté 99 de ses propres actions pour 792 euros, et en a cédé 6 522 pour 60 827 euros.

**Disponibilités** : Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### Indemnités de départ à la retraite :

La société a décidé de ne pas provisionner les engagements de retraite conformément à la possibilité offerte par les textes comptables actuels.

En l'absence de dispositions spécifiques dans la convention collective, les engagements de retraite ont été calculés en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation et de revalorisation des salaires : 2 %
- Age de départ en retraite : 60 ans
- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de charges patronales : 42 %

L'engagement qui aurait pu être comptabilisé est de 109 milliers d'euros.

**Produits et charges exceptionnels** : Les produits et charges exceptionnels intègrent non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

**Intégration fiscale** : Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1995, la société SA COTTIN FRERES s'est constituée société " tête de groupe " dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour la période, les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS LABOURÉ-ROI, la SAS ML PARISOT, la SAS NICOLAS POTEL.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en absence d'intégration fiscale, hormis la société mère SA COTTIN FRERES qui enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts liées aux déficits intégrés et aux correctifs effectués.

Au 30 septembre 2006, l'économie d'impôt (" profit d'intégration ") enregistrée est de 88 milliers d'euros.

## 2. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

### NOTE 1 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 30 SEPTEMBRE 2006

| Immobilisations financières              | Début d'exercice | Augmentation | Diminution | Fin d'exercice |
|--|------------------|--------------|------------|----------------|
| Titres de participations                 | 9 708            |              | 59         | 9 649          |
| Autres immobilisations financières       | 2                |              | 2          | 0              |
| Actions propres et créances financières* |                  | 843          |            | 843            |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>9 710</b>     | <b>843</b>   | <b>61</b>  | <b>10 492</b>  |

\* cf. note 3 de l'annexe

### NOTE 2 : ETAT DES CREANCES AU 30 SEPTEMBRE 2006

|  | Montant brut  | A 1an au plus | A plus d'1 an |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Créances rattachées aux participations | 11 282        |               | 11 282        |
| Créances fiscales                      | 69            | 69            |               |
| Autres créances                        | 37            | 37            |               |
| Charges constatées d'avance            | 11            | 11            |               |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>11 399</b> | <b>117</b>    | <b>11 282</b> |

### NOTE 3 : DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES AU 30 SEPTEMBRE 2006

|                                     | 30/09/05   | 30/09/06 |
|-------------------------------------|------------|----------|
| Valeurs mobilières de placement (*) | 710        |          |
| Disponibilités                      | 25         | 5        |
| Provision pour dépréciation (*)     | (77)       | 0        |
| <b>MONTANT NET</b>                  | <b>658</b> | <b>5</b> |

(\*) au 30 septembre 2006, la SA COTTIN FRERES détenait 72 267 actions propres acquises pour un montant de 652 milliers d'euros. Les actions propres et les créances financières dans le cadre du contrat de liquidité ont été reclassés en immobilisations financières.

### NOTE 4 : CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2005

#### 4.1 : CAPITAL SOCIAL

|                                 | Nombre d'actions | Valeur nominale (en €) | Valeur capital (en KE) |
|---------------------------------|------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Valeur du capital social</b> | <b>2 247 420</b> | <b>3</b>               | <b>6 742</b>           |

### 4.2 : MOUVEMENTS DANS LA SITUATION NETTE

|                                | 30/09/2005    | Variation du capital | Affectation du résultat | Dividendes versés | 30/09/2006    |
|--------------------------------|---------------|----------------------|-------------------------|-------------------|---------------|
| Capital social                 | 6 742         |                      |                         |                   | 6 742         |
| Primes d'émission et de fusion | 5 108         |                      |                         |                   | 5 108         |
| Réserve légale                 | 675           |                      |                         |                   | 675           |
| Autres réserves                | 835           |                      |                         |                   | 835           |
| Report à nouveau               | 6 089         |                      | (2)                     | (759)             | 5 328         |
| Résultat de l'exercice N - 1   | (2)           |                      | 2                       |                   | 0             |
| Résultat de l'exercice         | 1 389         |                      |                         |                   | 1 389         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>20 836</b> | <b>0</b>             | <b>0</b>                | <b>(759)</b>      | <b>20 077</b> |

### NOTE 5 : DETTES FINANCIERES AU 30 SEPTEMBRE 2006

#### 5.1 : DÉTAIL DES DETTES FINANCIERES

|  | 30/09/2005   | 30/09/2006   |
|--|--------------|--------------|
| Emprunts à long et moyen terme auprès d'établissements de crédit | 985          | 736          |
| Concours bancaires court terme                                   |              | 28           |
| Intérêts courus sur dettes financières                           | 4            | 4            |
| <b>Sous-total dettes financières bancaires</b>                   | <b>989</b>   | <b>768</b>   |
| Comptes courants groupe  | 130          | 115          |
| Comptes courants actionnaires                                    | 1 390        | 317          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 509</b> | <b>1 200</b> |

#### 5.2 : ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIERES BANCAIRES

|                      | 30/09/2005 | 30/09/2006 |
|----------------------|------------|------------|
| A moins d'un an      | 253        | 164        |
| Entre un et cinq ans | 736        | 576        |
| A plus de cinq ans   |            |            |
| <b>TOTAL</b>         | <b>989</b> | <b>740</b> |

### NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION AU 30 SEPTEMBRE 2006

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an.

**NOTE 7 : ENTREPRISES LIEES AU 30 SEPTEMBRE 2006**

Les transactions effectuées par SA COTTIN FRERES avec ses filiales affectent les postes de bilan et du résultat financier au 30 septembre 2006 de la manière suivante :

|  | Montants concernant des entreprises liées |        |
|--|---|--------|
|  | 2005                                      | 2006   |
| Titres de participations                           | 9 708                                     | 9 649  |
| Créances clients                                   | 200                                       | 250    |
| Autres créances ( comptes courants principalement) | 13 023                                    | 11 319 |
| Dettes financières                                 | 130                                       | 115    |
| Autres dettes                                      | 0   |        |
| Chiffres d'affaires                                | 1 772                                     | 1 996  |
| Charges financières                                | 44  | 24     |
| Produits financiers                                | 234                                       | 1 713  |

**NOTE 8 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

La totalité du chiffre d'affaire est réalisé en France

**NOTE 9 : DETAIL DU RESULTAT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2006**

|   | 30/09/2005 | 30/09/2006   |
|---|------------|--------------|
| Intérêts des emprunts et dettes financières                 | (104)      | (70)         |
| Produits financiers des participations et comptes rattachés | 234        | 1 713        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>130</b> | <b>1 643</b> |

**NOTE 10 : DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 2006**

|                                     | 30/09/2005  | 30/09/2006 |
|-------------------------------------|-------------|------------|
| Produit cession éléments actifs     | 0           | 60         |
| Boni de cession des actions propres | 0           | 2          |
| Variation de provisions             | (60)        | 77         |
| VNC éléments actifs cédés           | 0           | (59)       |
| Autres charges exercices antérieurs | (8)         | 0          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>(68)</b> | <b>80</b>  |

**NOTE 11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES AU 30 SEPTEMBRE 2006****11.1 : SITUATION FISCALE LATENTE**

|                                    | Base      | Impôt à 34 1/3 % |
|------------------------------------|-----------|------------------|
| Allègements                        |           |                  |
| Autres ( Organic et Participation) | 56        | 19               |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>56</b> | <b>19</b>        |

**11.2 : VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

| Résultat                   | Avant impôt  | Impôt dû  | Résultat net |
|----------------------------|--------------|-----------|--------------|
| Exceptionnel               | 80           |           | 80           |
| Courant                    | 1 274        |           | 1 274        |
| Intégration fiscale        |              | 88        | 88           |
| Participation des salariés | (53)         |           | (53)         |
| Déficits reportables       |              |           | 0            |
| <b>TOTAL</b>               | <b>1 301</b> | <b>88</b> | <b>1 389</b> |

**NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN AU 30 SEPTEMBRE 2006**

|              | 30/09/2005 | 30/09/2006 |
|--------------|------------|------------|
| Cadres       | 8          | 8          |
| <b>TOTAL</b> | <b>8</b>   | <b>8</b>   |

Volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF à fin 09/06 : 327

**NOTE 13 : REMUNERATIONS**

- *Rémunération allouée au Conseil de Surveillance :*
  - Jetons de présence 36 510 euros
  - Rémunération allouée au Président du Conseil de Surveillance: 46 166 euros
- *Rémunération allouée aux Dirigeants :* 202 426 euros

**NOTE 14 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES CONSENTIS AU 30 SEPTEMBRE 2006**

|  | 30/09/2005 | 30/09/2006 |
|--|------------|------------|
| <b>Engagements donnés</b>  |            |            |
| Hypothèques et nantissement de titres donnés en garantie des emprunts de la SA COTTIN FRERES                             | 985        | 736        |
| Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de SA COTTIN FRERES | 194        | 99         |
| Indemnités de départ à la retraite   | 69         | 109        |

**NOTE 15 : CHARGES A PAYER, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR**

Les comptes dont le solde est supérieur à 100 KE sont les suivants :

|                              | 30/09/2005 | 30/09/2006 |
|------------------------------|------------|------------|
| <b>Produits à recevoir :</b> |            |            |
| Intérêts c/c à recevoir      | 213        | 201        |
| Clients facture à établir    | 200        | 250        |
| <b>Charges à payer</b>       |            |            |
| Avoir a établir              | 0          | (152)      |

**NOTE 16 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la SAS Nicolas Potel, la société Cottin Frères s'est engagée à verser, sous conditions, un complément de prix au cédant. Ce complément de prix sera selon le cas échéant exigible en décembre 2007 et calculé notamment en fonction de la rentabilité cumulée de la société acquise au titre des exercices clos les 30 septembre 2005, 2006 et 2007. Le montant maximal de ce complément de prix est fixé contractuellement à 270 KE. Au 30 septembre 2006, les seuils de déclenchement de ce complément de prix ne sont pas atteints.

**NOTE 17 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Au cours de l'exercice, la société a mis en place un contrat de liquidités avec NATEXIS.

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE**  
**AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**  
**Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales**

| Nature des indications | Exercice<br>2002 | Exercice<br>2003 | Exercice<br>2004 | Exercice<br>2005 | Exercice<br>2006 |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

**I - Capital en fin d'exercice**

|  |           |           |           |           |           |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Capital social   | 6 742 260 | 6 742 260 | 6 742 260 | 6 742 260 | 6 742 260 |
| Nombre des actions ordinaires existantes   | 2 247 420 | 2 247 420 | 2 247 420 | 2 247 420 | 2 247 420 |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes   |           |           |           |           |           |
| Nombre maximal d'actions futures à créer<br>. par conversion d'obligations<br>. par exercice de droits de souscription |           |           |           |           |           |

**II - Opérations et résultats de l'exercice**

|  |           |           |           |           |           |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires hors taxes  | 1 812 017 | 1 660 684 | 1 417 975 | 1 794 134 | 2 010 117 |
| Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 3 701 241 | 3 207 490 | 1 533 047 | 152 610   | 1 276 588 |
| Impôts sur les bénéfices   | 159 507   | 105 430   | -11 415   | 33 438    | - 87 918  |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice  | 61 258    | 22 481    | -         | 60 051    | 52 663    |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions  | 3 462 373 | 3 097 679 | 1 437 372 | -2 093    | 1 389 373 |
| Résultat distribué   | 1 258 555 | 651 991   | 433 766   | 759 054   | NC        |

**III - Résultat par action**

|  |      |      |      |      |      |
|--|------|------|------|------|------|
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 1,55 | 1,37 | 0,68 | 0,07 | 0,57 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions          | 1,54 | 1,38 | 0,64 | -    | 0,62 |
| Dividende attribué à chaque action   | 0,56 | 0,29 | 0,19 | 0,34 | NC   |

| Nature des indications | Exercice<br>2002 | Exercice<br>2003 | Exercice<br>2004 | Exercice<br>2005 | Exercice<br>2006 |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

**IV - Personnel**

|  |         |         |         |         |           |
|--|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice  | 7       | 8       | 9       | 8       | 8         |
| Montant de la masse salariale de l'exercice  | 571 770 | 687 199 | 834 134 | 826 299 | 1 318 790 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales) | 258 142 | 319 075 | 385 164 | 368 594 | 461 688   |

**Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices :**

- Lors de l'assemblée générale mixte du 14 décembre 1998: création de 1 868 100 actions nouvelles par division par quarante (40) du montant nominal de l'action.
- Lors du Directoire du 15 janvier 1999 : création de 331 420 actions nouvelles de 2,29 euros de nominal par appel public à l'épargne, soit une augmentation de capital de 757 870 euros.
- Lors du Directoire du 9 février 2001: incorporation au capital d'une somme de 1603 milliers d'euros par prélèvement sur le poste "Primes d'émission", et de fixer le capital à 6 742 milliers d'euros (2 247 420 actions de 3 euros).

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

| <b>INFORMATIONS<br/>FINANCIERES</b>   | Capital | Capitaux<br>propres avant<br>résultats | Quote-part<br>du capital<br>détenue<br>(en %) | Valeur comptable<br>des titres détenus |       | Prêts et avances<br>consentis par<br>la société et<br>non encore<br>remboursés | Montant des<br>cautions et<br>avals donnés<br>par la<br>société | Chiffre<br>d'affaires H.T.<br>du dernier<br>exercice<br>écoulé | Résultats<br>(Bénéfice ou<br>perte du<br>dernier<br>exercice clos) | Dividendes<br>encaissés par<br>la société<br>au cours de<br>l'exercice | Observations |
|---------------------------------------|---------|--|---|--|-------|--|---|--|--|--|--------------|
| <b>FILIALES ET<br/>PARTICIPATIONS</b> |         |  |   | Brute                                  | Nette |  |   |  |  |  |              |

### A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

#### 1. Filiale ( + de 50%)

|                     |     |       |     |       |       |       |    |        |       |       |             |
|---------------------|-----|-------|-----|-------|-------|-------|----|--------|-------|-------|-------------|
| LABOURÉ-ROI         | 806 | 8 135 | 100 | 4 839 | 4 839 | 4 502 | 99 | 46 014 | 1 832 | 1 512 | ex 30/09/06 |
| ML PARISOT          | 47  | 295   | 100 | 171   | 171   | 50    |    | 27     | 21    |       | ex 30/09/06 |
| SCI DOMAINE MANUEL  | 473 | 963   | 100 | 3 430 | 3 430 |       |    | 25     | 3     |       | ex 30/09/06 |
| CHÂTEAU LABOURÉ-ROI | 15  | -252  | 100 | 15    | 15    | 619   |    | 196    | -53   |       | ex 30/09/06 |
| NICOLAS POTEL       | 50  | 223   | 100 | 1 190 | 1 190 | 113   |    | 6 220  | 260   |       | ex 30/09/06 |

#### 2. Participations ( 10 à 50%)

|                          |   |      |       |   |   |    |  |    |     |  |             |
|--------------------------|---|------|-------|---|---|----|--|----|-----|--|-------------|
| SICA GUILDE DES DOMAINES | 8 | -192 | 49,60 | 4 | 4 | 12 |  | 83 | -25 |  | ex 30/09/06 |
|--------------------------|---|------|-------|---|---|----|--|----|-----|--|-------------|

### B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

#### 1. Filiales non reprises au § A

- a) Filiales françaises
- b) Filiales étrangères

#### 2. Participations non reprises au § A

- a) Dans des sociétés françaises
- b) Dans des sociétés étrangères

# **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2006**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

## **1 - Conventions autorisées au cours de l'exercice**

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 225-86 du Code de Commerce.

## **2 - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Avec Monsieur Armand COTTIN**

#### **Nature et objet**

Rémunération de compte courant.

#### **Modalités**

Le compte courant de Monsieur Armand COTTIN a été rémunéré au taux de 4.29 %. Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30/09/2006 se sont élevés à 6 910,06 €.

### **Avec Monsieur Louis COTTIN**

#### **Nature et objet**

Rémunération de compte courant.

#### **Modalités**

Le compte courant de Monsieur Louis COTTIN a été rémunéré au taux de 4.29 %. Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30/09/2006 s'élèvent à 2 335,69 €.

### **Avec Monsieur Nicolas POTEL, président de la SAS NICOLAS POTEL dont votre société détient 100% des titres**

#### **Nature et objet**

Convention de détermination du premier complément de prix d'acquisition des titres de la société NICOLAS POTEL.

#### **Modalités**

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la SAS NICOLAS POTEL, le protocole prévoyait un prix initial, suivi de deux compléments de prix.

Le premier complément de prix a été fixé à 168 000 €. Au 30 septembre 2006, le reliquat à payer sur ce complément de prix est de 38 376 €.

Le second complément de prix sera déterminé au 30/09/2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dijon et Louhans, le 12 février 2007  
Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC  
Yves PERRIGOT

Didier GAUTHIER

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

En tant que holding du groupe Cottin Frères, votre société détient des participations et des créances liées auprès de ses filiales, estimées selon les règles décrites à la note 1.2 de l'annexe aux comptes "Méthode comptable".

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L 225-102.1 du Code de Commerce, le rapport de gestion ne mentionne pas la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L 225-102.1 du Code de Commerce, le rapport de gestion ne mentionne pas la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Dijon, le 12 février 2007  
Les Commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC  
Yves PERRIGOT

Didier GAUTHIER

## TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 16 mars 2007

### A - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION - Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce, déclare approuver les termes de ces rapports ainsi que les conventions qui y sont traduites.

#### DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 (comptes sociaux et comptes consolidés)

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Directoire sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2006,
- la lecture du rapport du Directoire sur les comptes du groupe arrêtés au 30 septembre 2006,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance,
- et la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### TROISIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2006 de la manière suivante :

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice | 1 389 373 € |
| Report à nouveau       | 5 327 922 € |

**Résultat à affecter** **6 717 295 €**

Affectation

|   |             |
|---|-------------|
| . Dividende net de 0,56 € par action servi aux<br>2 247 420 actions composant le capital social | 1 258 555 € |
| . Le solde au report à nouveau  | 5 458 740 € |

**Total égal au résultat à affecter** **6 717 295 €**

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires, personnes physiques, à un abattement calculé sur la totalité de son montant.

Au cas où, lors de la mise en paiement des dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau ».

Il est précisé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

| (En euros) | Dividende | Avoir fiscal | Revenu global | Nombre d'actions |
|------------|-----------|--------------|---------------|------------------|
| 2002/2003  | 0,30      | 0,15         | 0,45          | 2 247 420        |
| 2003/2004  | 0,20      | N/A          | N/A           | 2 247 420        |
| 2003/2005  | 0,35      | N/A          | N/A           | 2 247 420        |

#### QUATRIEME RESOLUTION – Rémunération des Censeurs

L'assemblée générale fixe à 8.000 euros la rémunération du collège des Censeurs.

#### CINQUIEME RESOLUTION – Fixation des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 44.000 euros.

#### SIXIEME RESOLUTION – Rachat d'actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivantes du Code de Commerce, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'assemblée générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de régulariser les cours, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou du groupe, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'assemblée générale décide de fixer les prix maximum d'achat par action à 25 euros et minimum de vente à 5 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titre composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles prévues par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Directoire lequel pourra déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

#### SEPTIEME RESOLUTION - Renouvellement du mandat d'un Co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant

L'assemblée générale constate que les mandats de Monsieur Didier GAUTHIER et de la société KPMG, Co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la société, viennent à expiration à l'issue de l'assemblée.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler ces mandats. Elle nomme en remplacement pour une période de six exercices qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012 :

- en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire :  
CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS représentée par  
Monsieur Pierre CLEON dont le siège social est à DIJON (21000), 7 Rue Marguerite Yourcenar
- en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant :  
Monsieur Philippe BROICHOT domicilié à DIJON (21000), 7 Rue Marguerite Yourcenar

#### B. RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

##### HUITIEME RESOLUTION – Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des termes du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, décide :

- de déléguer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par

l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société ; et

- que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Directoire ou par son Président et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant global maximum des réserves, bénéfiques et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporé au capital social de la société.

L'assemblée générale précise que le Directoire disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Président dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Le Directoire ou son Président pourra notamment :

- déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital social de la société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seront attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société sera élevée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la société porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société prendra effet ;
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant d'une telle vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours calendaires après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions leur revenant ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la société après chaque augmentation de capital ;

- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital ; et
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférentes.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

#### **NEUVIEME RESOLUTION - Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer des actions gratuites**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre et décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) du capital.

L'assemblée générale autorise le Directoire, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L.225-28 et L.225-209 du code de commerce, et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'assemblée générale autorise le Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, prend acte et décide, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Directoire, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-3 du Code de commerce ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social,
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective,
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'assemblée,
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, pendant toute la durée de celle-ci,
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou

troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale, ou de décès,

- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la société a la libre disposition,
- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires,
- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence, et de procéder à toutes formalités nécessaires,
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L.228-89, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L.225-197-4 et L.225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de la présente autorisation.

**DIXIEME RESOLUTION - Délégation à conférer au Directoire en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, conformément et dans les conditions de l'article L.225-177 du Code de commerce, à accorder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou dirigeants détenant moins de 10% du capital de la société (ci-après les Bénéficiaires), et exerçant leurs

fonctions soit dans la société, soit dans une des filiales françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce (ci-après le Groupe), des options (ci-après les Options) donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues à la loi ;

- décide que le nombre total des Options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social, cette limite étant apprécié au jour où les Options sont consenties, compte tenu desdites actions nouvelles issues des Options et compte non tenu des autres options de souscription d'actions antérieurement consenties, qui n'ont pas été annulées et qui ne sont pas encore levées ;
- décide de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes issues de l'exercice des Options comme suit :
  - le prix de souscription des actions nouvelles par les bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour.
  - le prix d'achat des actions existantes par les Bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur, ni à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et/ou L.225-209 du Code de commerce ;
- prend acte de ce que le prix de souscription et le prix d'achat des actions par les Bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourront pas être modifiés pendant la durée de l'Option, sauf si la société réalisait l'une des opérations financières prévues par la Loi ;
- autorise, si la société vient à réaliser une des opérations financières visées à l'article L.225-181 du Code de commerce, le Directoire à faire application des dispositions du 3° de l'article L.228-99 du Code de commerce concernant la protection des titulaires d'options ;
- décide qu'aucune Option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des Options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises en cas de levée des Options.
- décide que les Options ne pourront être exercées avant un délai de quatre ans à compter de la date de leur attribution par le Directoire ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire à l'effet, sans que cette liste ne soit limitative :
  - de décider de consentir des Options en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
  - de fixer le prix de souscription et/ou d'achat d'actions issues des options consenties conformément aux modalités arrêtées ci-dessus par l'assemblée,
  - de fixer les conditions et modalités des Options et ce, au fur et à mesure des décisions d'attribution, dans les conditions légales et réglementaires,
  - de fixer les délais d'Options sous réserve de ce qui est dit à l'alinéa ci-dessus ainsi, que le cas échéant, les quantités par périodes,
  - de choisir au sein du Groupe les bénéficiaires des Options pour autant qu'ils remplissent les conditions visées ci-dessus,
  - de stipuler le cas échéant, une période d'incessibilité et/ou d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des Options,
  - de constater les augmentations de capital à la suite des levées d'Options,
  - de modifier les statuts en conséquence et, plus généralement faire le nécessaire,
  - de prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'Options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225.177 à L. 225-186 dudit code.

Cette autorisation est donnée pour une durée de trente huit (38) mois à compter de la présente assemblée, conformément à l'article L.225-177 du Code de commerce.

**ONZIEME RESOLUTION - Limitation globale du nombre total des actions qui pourront être attribuées en vertu des autorisations objets des neuvième et dixième résolutions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des termes du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et comme conséquence de l'adoption des neuvième et dixième résolutions ci-avant, décide :

- de fixer à 5 % du capital social, le nombre total des actions qui pourront être attribuées ou émises en vertu des autorisations objets des neuvième et dixième résolutions ci-avant, et qui consisteront en des attributions d'actions existantes ou à émettre en application des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce ou des attributions d'options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions de la société en application des dispositions de l'article L.225-177 et L.225-179 du Code de commerce.

Cette limite de 5 % étant appréciée au jour où les Options sont consenties et au jour où les droits d'attribution des actions gratuites sont consentis, compte tenu desdites actions nouvelles issues des Options et des actions antérieurement consenties, qui n'ont pas été annulées et qui ne sont pas encore levées.

**DOUZIEME RESOLUTION - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-5 et suivants du Code du travail, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions du Code de commerce, et notamment, de ses articles L.225-129-6 et L.225-138-1, et d'autre part des articles L.443-5 et suivants du Code du travail, compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus aux résolutions précédentes,

décide d'autoriser le directoire à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-5 et suivants du Code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le directoire,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L.225-132 du Code de commerce, en vue de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux salariés souscripteurs,

décide que la durée de validité de la présente délégation est fixée à vingt six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée,

décide que le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 5 % du capital social de la société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission, décide de donner tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne (30 % pour les adhérents à un PPESV), conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail ;
- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;
- arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire établira, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, au moment où il fera usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

Le Directoire informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

**TREIZIEME RESOLUTION - Pouvoirs**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur l'attribution gratuite d'actions existantes  
ou à émettre au profit des membres du personnel  
salarié et des mandataires sociaux  
prévue à la 9<sup>ème</sup> résolution**

**Assemblée générale mixte du 16 mars 2007**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de certains membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société SA Cottin Frères et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Dijon et Louhans, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC  
Yves PERRIGOT

Didier GAUTHIER

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur l'ouverture d'options de souscription  
et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres  
du personnel prévue à la 10<sup>ème</sup> résolution**

**Assemblée générale mixte du 16 mars 2007**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de salariés ou de dirigeants détenant moins de 10 % de la société et exerçant leurs fonctions soit dans la société, soit dans une des filiales françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Dijon et Louhans, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC  
Yves PERRIGOT

Didier GAUTHIER

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'augmentation de capital avec suppression  
du droit préférentiel de souscription  
prévue à la 12<sup>ème</sup> résolution**

**Assemblée générale mixte du 16 mars 2007**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-138-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 5 % du capital social réservé aux salariés de la société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L 833-16 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre directoire.

Fait à Dijon et Louhans, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC  
Yves PERRIGOT

Didier GAUTHIER



Le Clos de la Baronne au Château Labouré-Roi

# COTTIN FRÈRES

**B.P. 14, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, FRANCE.**

**TELEPHONE : +33 (0)3 80 62 64 00 - TELECOPIE : + 33 (0)3 80 62 64 10**

**email : [contact@cottin-freres.com](mailto:contact@cottin-freres.com)**

**[www.cottin-freres.com](http://www.cottin-freres.com)**